

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Jeudi 22 avril 2010 – Salle municipale de Penly

La séance est ouverte à 18 heures 02 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public. La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant décliné leur identité et disposant d'un des micros

M. HOUI.- Bienvenue à Penly, en présence de M. le Maire, que je tiens à remercier pour avoir mis à disposition cette salle et nous avoir aidés à transmettre une information, au moins auprès de ses administrés, concernant l'organisation de cette réunion.

Cela fait déjà un mois que le débat public concernant le projet d'EPR à Penly a été lancé. C'est la troisième réunion que nous organisons ici, à Penly. Vous comprenez bien, Mesdames et Messieurs, qu'il aurait été incompréhensible qu'une réunion publique ne se déroulât pas dans cette commune qui est concernée directement, ainsi que sa population, par ce projet.

Je vais être amené, tout d'abord, à fournir quelques informations sur le débat public ; ce sera peut-être un rappel pour ceux qui suivent ce débat public, puisqu'il y a dans la salle des personnes qui ont déjà été parmi nous à l'occasion des réunions de Dieppe et de Paris. Je m'excuse, mais comme il y a aussi beaucoup de personnes nouvelles, il est nécessaire de faire certains rappels.

Une démarche de débat public est une démarche relativement récente dans notre pays. Elle a été voulue par les pouvoirs publics via une loi, la dernière d'ailleurs, qui concerne cette démarche qui a été votée par le Parlement en 2002, avec un objectif central double : d'une part, fournir une information diversifiée à la population qui est concernée par un projet et, d'autre part, recueillir, prendre son avis, sur des projets jugés importants. Cette démarche a lieu avant que toute décision définitive n'ait été apportée sur le projet soumis à la procédure de débat public.

Ce positionnement dans le calendrier est important puisqu'en fait il complète de manière significative une autre démarche que vous connaissez, qui est plus ancienne, qui est la démarche d'enquête publique, qui, elle, en revanche, porte en général sur les modalités d'un projet qui a déjà été décidé. J'insiste lourdement, mais c'est important pour la Commission, pour nous, de rappeler qu'un débat public porte à la fois sur l'utilité d'un projet et sur sa mise en œuvre.

Le dispositif mis en place au niveau national est géré par une autorité administrative indépendante qui est la Commission nationale du débat public, qui est composée de magistrats, de parlementaires, de représentants de collectivités locales, de représentants d'associations, de personnes qualifiées ; ce sont des personnes qui sont désignées pour cinq ans de façon inamovible, de manière à ce qu'elles puissent être protégées par rapport aux points de vue qu'elles peuvent émettre.

Je viens de vous dire qu'un débat public est un processus d'information, un processus de recueil d'avis ; ce n'est donc pas un processus de décision, c'est-à-dire qu'à la fin du débat, la Commission ne dira pas s'il faut ou non faire ce projet.

Ce n'est pas non plus un outil de concertation. Nous ne sommes pas là forcément pour faire des mariages entre les points de vue des uns et des autres. Notre objectif est qu'il puisse y avoir une information la plus large possible et que nous soyons en situation de fournir aux personnes qui auront des décisions à prendre une photographie des points de vue qui, à un moment donné, s'expriment sur ce sujet.

Pour revenir au sujet qui nous importe les uns et les autres, le projet d'EPR à Penly, la Commission nationale du débat public a décidé, le 1^{er} juillet 2009 – cela commence à faire un petit moment –, d'organiser un débat public sur ce sujet, suite à une saisine qui lui a été adressée en mai 2009 par Électricité de France.

En quelques mots, mais peut-être qu'ici plus qu'ailleurs on s'en doute, le projet d'EPR est, bien évidemment, tout à fait conforme à la mise en place d'une démarche de débat public. Quelques éléments si c'était nécessaire... Si le projet se fait, l'investissement est de l'ordre de 4 milliards d'euros. C'est un sujet qui concerne un domaine stratégique pour notre pays, comme pour l'Europe, comme pour le niveau international : l'énergie. Les temps d'exploitation prévus sont longs. Ces quelques paramètres, mais il y en a bien d'autres, justifient pleinement qu'un débat public soit organisé sur un sujet de cette importance.

Pour organiser ce débat, la Commission est partie d'un préalable : nous n'avons pas la science infuse et avons donc pris l'avis d'un maximum de personnes d'horizons tout à fait différents, de manière à bien identifier les attentes et questions que les uns et les autres pouvaient se poser. Ce sont plus de 60 personnes d'horizons tout à fait différents qui ont été rencontrées par la Commission afin de nous aider à construire ce débat.

Deux grands outils sont à votre disposition pour participer à ce débat.

Premier outil, un site internet, sur lequel vous allez trouver des informations de base concernant la démarche de débat public, concernant le projet, *via* un dossier du débat réalisé par le maître d'ouvrage, mais vous avez aussi la possibilité de poser des questions sur ce site internet. Aujourd'hui, ce sont 75 questions qui ont été communiquées sur le site internet ; 15 réponses sont déjà en ligne, 8 ont eu une première série de réponses mais nous avons demandé des compléments d'informations aux organismes qui nous ont fourni ces premiers éléments, 15 réponses sont actuellement en préparation *via* le maître d'ouvrage, Électricité de France, 25 sont attendues d'autres organismes tels que l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ambassade d'Allemagne puisqu'une question a été posée concernant l'avis de parlementaires allemands sur la filière électronucléaire, et une douzaine de questions sont aujourd'hui en instruction afin de les aiguiller correctement vis-à-vis des organismes qui doivent apporter des réponses. En plus de ces 75 questions, 8 avis, qui ne font pas l'objet de questions, sont disponibles sur le site.

Pour votre information, quelques mots pour vous expliquer quel est le rôle de la Commission particulière dans ce dispositif de questions/réponses qui s'est enclenché et qui sera utilisé de plus en plus. Le rôle de la Commission est d'orienter les questions, une fois qu'elles ont été analysées, vers l'organisme le plus habilité pour apporter les réponses ; on ne va pas communiquer au maître d'ouvrage une question dont la réponse, selon nous, est du ressort des services de l'État, par exemple. Ensuite, nous veillerons à ce que les délais de réponse soient convenables. Par exemple, je tiens d'ailleurs à m'en excuser, nous avons eu une semaine de gâchée par rapport à des réponses qui étaient prêtes, préparées par le maître d'ouvrage et qui, pour des raisons techniques, ont été basculées sur le site avec une semaine de délai. Cela fait partie des impondérables liés à la mise en place d'une nouvelle démarche. La Commission, une fois que la réponse est préparée, vérifie si elle est conforme par rapport à la question émise et vérifie aussi si elle est compréhensible pour monsieur et madame Toulemonde, voulant éviter un maximum que des gens soient écartés de la démarche de débat public parce qu'il faudrait avoir des connaissances trop importantes pour pouvoir suivre les discussions entre les uns et les autres. Dernier point important pour nous concernant ce dispositif de questions/réponses, la réponse apportée est de la responsabilité de l'organisme qui l'a apportée, donc chacune des réponses est signée, comme chacune des questions doit être signée. Le débat public ne souffre pas d'anonymat.

Deuxième outil, les cahiers d'acteurs. Cela fait partie des éléments de base de fonctionnement d'un débat public et il est donc possible, et recommandé même, que des personnes morales, donc des associations, des syndicats, des consulaires, par exemple, préparent, dans des documents de quatre à huit pages, leur point de vue. Ce point de vue fait l'objet d'un document, un cahier d'acteur, dont la conception, l'impression et la diffusion sont prises en charge par l'organisation du débat et qui ouvre la possibilité d'être présenté à l'occasion d'une réunion publique ; c'est d'ailleurs ce que vous allez voir tout à l'heure, puisque deux cahiers d'acteurs vont vous être présentés.

En tout, nous avons reçu aujourd'hui, depuis un mois de débat, neuf cahiers d'acteurs ; trois sont imprimés, deux sont en cours d'impression, sont prêts à être imprimés, et quatre sont encore en analyse, en relecture et en va-et-vient avec les organismes qui nous les ont fait parvenir.

Dernier point, vous pouvez visionner en direct et en différé l'ensemble des réunions publiques qui sont organisées. Actuellement, il est possible qu'au moins une centaine de personnes nous accompagnent, puisque c'était le nombre de personnes qui nous avaient accompagnés lors des réunions de Dieppe et de Paris.

Autre outil important : les réunions publiques. 12 sont aujourd'hui prévus et nous tenons à Penly la troisième. Ces réunions publiques ont des thématiques qui répondent à deux attentes exprimées par des personnes présentes dans cette salle :

- d'une part, des attentes de traitement de sujets généraux, globaux ; nous avons commencé à traiter ces démarches à Paris il y a maintenant quelque temps, nous ferons la même chose la semaine prochaine à Rouen, le 27 avril, puisque nous parlerons de politique énergétique et d'alternatives et il est prévu prochainement, à Envermeu, de traiter le thème de la sûreté et de la sécurité ;
- d'autre part, des sujets plus locaux ; c'est à Penly que nous inaugurons cette série de sujets plus locaux, liés à la proximité même du site.

À la fin du débat, la Commission particulière et la Commission nationale prépareront respectivement, pour l'une, un compte rendu le plus complet possible des points de vue, de l'organisation de ce débat et, pour l'autre, la commission nationale, un bilan synthétique. L'ensemble sera transmis au maître d'ouvrage, Électricité de France, qui aura trois mois pour faire savoir en quoi ce débat aura fait évoluer, modifié, l'appréciation qu'il peut avoir sur la conduite de ce projet.

C'est le calendrier prévu aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devrions, dans ce contexte, terminer le débat le 24 juillet, produire un compte rendu et un bilan le 24 septembre, le 24 décembre, le jour de Noël, le maître d'ouvrage devant nous indiquer ce qu'il compte faire du débat.

Ceci peut être modifié, je tiens à en informer l'assistance, par le fait que la commission particulière a été saisie le 12 avril d'une demande d'expertise complémentaire par France Nature Environnement ; c'est une demande d'expertise complémentaire que nous sommes en train d'examiner et qui pourrait, si ceci était validé par la commission nationale, motiver une prolongation de deux mois du débat public.

J'en viens maintenant au déroulement de cette réunion. Après ces quelques mots – je suis un peu long et je m'en excuse, mais je crois qu'il fallait vous fournir des informations sur l'évolution de ce débat –, je prendrai éventuellement quelques questions concernant l'organisation même du débat, puis la parole sera donnée au maître d'ouvrage pour qu'il puisse présenter son projet.

Ensuite, deux intervenants viendront compléter cette présentation initiale : M. Fouquer, qui est membre de la Fédération pour une alternative sociale et écologique, et M. Sobecki, qui est le coordinateur pour le syndicat CGT du projet Penly, qui seront les premiers à utiliser la possibilité de présenter le contenu d'un cahier d'acteur, puisque la CGT et la FASE 76 ont préparé un cahier d'acteur. À chaque fois, 10 minutes seront consacrées à vos présentations.

Les personnes qui ont organisé ce débat public sont des personnes neutres, indépendantes et doivent absolument garantir l'équité et la transparence de l'organisation de ce débat. Les personnes que je vais vous présenter ne sont pas des professionnels, nous avons, à côté, des activités professionnelles. C'est dans ce contexte que nous intervenons. Trois sont présentes à cette tribune : Rémy Martin, qui est un ingénieur et qui intervient dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, Jean-Marc Helm, qui est également un ingénieur et qui est un spécialiste des matériaux de construction. Ensuite, dans la salle, pour vous aider à prendre la parole, deux autres membres de la Commission : Paula Ceccaldi, journaliste de la presse écrite, qui va donner la parole à celles et ceux

qui vont la demander, et Vincent Ala, qui est aussi un homme de média, mais dans le domaine d'internet, qui vous aidera aussi à prendre la parole. En ce qui me concerne, je suis de formation chercheur, CNRS, et j'occupe actuellement les fonctions de directeur de l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées.

Viennent nous aider à organiser ce débat quelques personnes qui sont dans la salle également : Jérôme Lavaux, secrétaire général du débat public, et Elodie Bonhomme, qui va sûrement venir vous voir pour recueillir les noms de ceux qui vont intervenir si des fois vous l'oubliez.

Pour terminer, nous allons, comme au cours des deux autres réunions, appliquer le principe d'équité et d'équivalence dont je viens de vous parler, c'est-à-dire que lorsque vous aurez la parole dans la salle, on vous demandera de tenir dans trois minutes, afin que la parole puisse tourner. Nous ferons en sorte que les personnes qui n'ont pas encore pu s'exprimer jusqu'à présent aient la priorité, de manière à ce que chacun puisse avoir la possibilité de dire ce qu'il a à dire.

Point important, on va vous demander de bien veiller, à chaque fois, à parler dans le micro, à vous présenter ; le débat public ne souffre pas d'anonymat. Tous les propos tenus hors micro ne comptent pas et ayez en tête que les caméras que vous voyez ne sont pas là pour mettre la pression à qui que ce soit, mais parce qu'en direct, cette réunion est retransmise sur internet ; le fait de parler dans le micro et de se présenter est une courtoisie vis-à-vis des personnes qui nous regardent.

Surtout, n'hésitez pas à intervenir. Pour nous, il est important que monsieur et madame Toulemonde puissent poser une question, donner un point de vue. Il n'y a donc pas de crainte, de scrupule à avoir à intervenir. Si certains le souhaitent, il est possible d'utiliser un formulaire déposé sur chacune des chaises ; vous pouvez, par écrit, formuler votre question. Nous essaierons de la poser à la tribune et si, matériellement, il n'est pas possible de le faire, nous nous engageons à ce que cette question écrite soit basculée sur le site et puisse ensuite avoir une réponse, comme les autres questions écrites qui nous sont acheminées par le site.

La prise de parole en salle est bien évidemment prévue pour des gens qui n'ont pas d'appartenance particulière ; ce n'est pas réservé aux élus, aux responsables d'association, aux responsables de syndicat, c'est prévu pour l'ensemble des personnes. Nous souhaitons, pour terminer, que l'on soit, mais je crois que cela va être le cas sans problème, dans un climat de respect, d'écoute. Tous les points de vue – j'insiste – sont intéressants, sont bons à prendre, à condition que les personnes soient respectées et que chacun puisse s'exprimer sans crainte.

Nous essaierons, avec vous, de faire en sorte que cette réunion puisse aller jusqu'à 20 heures 30, car ensuite, je pense que vous aurez envie de retourner chez vous et nous ne voudrions pas terminer cette réunion à quatre ou cinq. Nous essaierons de voir ensemble à ce que l'agenda et l'horloge soient respectés. Avez-vous des questions concernant l'organisation du débat, avant que M. Dupuis, au titre du maître d'ouvrage, vous présente le projet ? (*Aucune.*)

Si ce n'est pas le cas, je vais donner la parole à M. Dupuis.

M. DUPUIS.- Merci, Monsieur le Président. Je me présente : Joseph Dupuis, je suis à EDF et j'y suis directeur du projet Penly 3. Je suis accompagné de deux collègues que je vais laisser se présenter avant de faire mon exposé.

M. JEANDRON.- Bonjour, je m'appelle Claude Jeandron, je suis directeur adjoint du développement durable dans le groupe EDF et, à ce titre, directeur de l'environnement. J'ai eu une carrière longue dans le nucléaire, où j'ai exercé la fonction de directeur de deux sites nucléaires successivement.

M. MONCOMBLE.- Bonjour à tous, je m'appelle Jean-Pierre Moncomble. Je suis chargé de mission EPR. Aujourd'hui, je travaille depuis cinq ans à Flamanville pour le projet Flamanville 3.

J'ai fait ma carrière à EDF et j'ai fait partie de l'équipe qui, il y a un certain temps, le 1^{er} avril 1980, a ouvert le chantier de Penly 1 et 2.

M. DUPUIS.- Quant à moi, j'ai aussi fait ma carrière à EDF, dans la conception et la construction des centrales nucléaires, mais aussi à gaz et au charbon.

Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes, en essayant de répondre aux questions que vous devez vous poser, à savoir : pourquoi nous voulons faire ce projet ? pourquoi à Penly ? quels impacts il aurait si nous décidions de le réaliser à l'issue de ce débat ?

D'abord, quelques mots sur ce projet. Sur le *slide* qui va s'afficher, vous allez pouvoir vous rendre compte qu'il a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent déjà sur le site de Penly depuis maintenant 20 ans. Cette nouvelle unité de production est néanmoins plus puissante que les deux premières qui faisaient 1 300 mégawatts ; celle-là fera 1 600 mégawatts. Vous l'avez au premier plan, avec les deux existantes en arrière-plan.

Elle utilise un nouveau type de réacteur que l'on appelle « EPR », abréviation anglaise pour réacteur européen à eau sous pression. Le principe de fonctionnement est le même que les centrales actuelles, mais il est plus récent et a été doté de nombreuses améliorations, notamment pour ce qui concerne les performances de sûreté nucléaire. Il est prévu pour produire jusqu'à 13 milliards de kilowattheures par an, c'est-à-dire à peu près 2,5 % de la consommation française ; c'est un tiers de plus que chacune des unités qui fonctionnent actuellement à Penly.

Ce projet s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique de la France qui dit qu'il faut faire d'abord des économies d'énergie, ensuite qu'il faut développer les énergies renouvelables pour produire notamment de l'électricité, par exemple à partir d'éolien ou de photovoltaïque, et qu'enfin, il faut recourir à d'autres moyens de production, d'autre nature, charbon, gaz et nucléaire, pour boucler l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

À la suite du Grenelle de l'environnement, l'État a effectivement lancé un très grand programme de mise en œuvre, d'une part d'économie d'énergie, mais aussi de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Ce programme est considéré comme très ambitieux et c'est déjà un défi en soi que de réussir à le mettre en œuvre, mais il est probable que cela ne suffise pas et qu'il faille, pour assurer l'équilibre entre production et consommation, mettre en œuvre d'autres moyens de production, notamment nucléaires.

L'équation qui se pose à nous n'est donc pas nucléaire ou économie d'énergie ou énergies renouvelables, mais nucléaire et économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pourquoi voulons-nous faire ce projet, nous, opérateur ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié le besoin d'une nouvelle unité de production électronucléaire de type EPR et ils l'ont précisé dans ce qu'on appelle la « programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité », avec un objectif de mise en service sur 2017. Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont souhaité réaliser ce projet. Ils ont manifesté leur intérêt, parce que nos clients ont besoin d'une électricité compétitive, que le nucléaire est, pour nous, la solution pour cela, et que nous voulons la produire avec un moyen qui émette le moins de gaz à effet de serre possible.

Le schéma de gauche vous donne les émissions de CO₂ des différents moyens de production. Vous voyez le nucléaire très bien placé avec de l'ordre de 4 grammes de CO₂ par kilowattheure produit, là où une centrale à gaz en émet plus de 400 et une centrale à charbon plus de 800.

Autre avantage de Penly 3 : son coût. Sur le schéma de droite, vous voyez que le coût de production que nous évaluons pour Penly 3 serait de l'ordre de 5,5 à 6 centimes d'euro par kilowattheure, là où une centrale au gaz ou au charbon permet d'avoir un kilowattheure compris entre 7 et 10 centimes d'euro en fonction du coût des combustibles et du coût du CO₂.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? Pour nous, il présente beaucoup d'avantages. Tout d'abord, EDF est déjà propriétaire des terrains qui vont permettre de construire les réacteurs.

Ensuite, et vous le savez bien, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix pour quatre unités de production, donc cela va considérablement limiter les terrassements qu'il y aura à faire. Par ailleurs, ce type de centrale qui transforme de la chaleur en électricité a besoin d'une grande capacité de refroidissement et, de ce point de vue, la Manche, avec ses très forts courants de marée, présente les meilleures conditions possibles. Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir notre projet.

Ce projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue du débat public, on réutilisera les infrastructures qui existent actuellement pour desservir les unités 1 et 2 : les routes d'accès, la voie ferrée qui dessert le site, les lignes à haute tension qui permettent d'évacuer l'électricité, le canal le prise d'eau qui alimente la station de pompage, etc. Cela permettra de minimiser les impacts pendant la construction. L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que les unités actuellement en fonctionnement. Les rejets des trois unités resteront très inférieurs aux limites réglementaires et, d'après nos premières évaluations, l'impact des rejets radioactifs pour la totalité du site sera au moins 50 fois plus faible que ne l'est la radioactivité naturelle.

Enfin, un chantier de centrale nucléaire est aussi un chantier de très grande ampleur, avec un impact fort sur la vie économique du territoire. Si on se base sur notre expérience de Flamanville, dans le Cotentin, où nous sommes en train de construire un EPR, on peut dire qu'un tel chantier dure à peu près sept ans et qu'au pic de l'activité, ce seront 3 000 personnes qui travailleront sur le site. Cela ne veut pas dire qu'il y a 3 000 personnes dès le départ du chantier, il y a une montée en puissance pendant les deux ou trois premières années et après le palier, le maximum des travaux, on redescend, au moment de la mise en service, où il restera environ 400 personnes pour exploiter la centrale, et ceci pendant 60 ans. Pour construire Penly 3, nous serons amenés à passer un certain nombre de contrats, un peu plus de 150 contrats, avec des entreprises nationales, régionales. Nous nous attacherons à ce que ces entreprises sous-traitent et impliquent le maximum d'entreprises locales et régionales au niveau du chantier.

Pour compléter cet exposé rapide de Penly 3 dans ses principales dimensions, je vous propose de vous projeter un film qui vous permettra d'avoir des images de ce projet. (*Projection d'un film.*)

M. HOUI.- Avez-vous terminé, Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Oui.

M. HOUI.- Si vous le souhaitez, je vous propose que l'on puisse dès maintenant donner la parole aux deux représentants d'organismes qui ont préparé des cahiers d'acteurs, sachant que je dois vous indiquer qu'un troisième a été invité par la commission, la Chambre régionale de commerce et d'industrie, qui a préparé un cahier d'acteur qui, pour nous, était presque abouti. Nous souhaitons d'ailleurs, comme c'est le cas dans les autres réunions publiques que nous avons organisées, essayer d'avoir une diversité des points de vue qui puisse s'exprimer à la tribune. Malheureusement, la commission, et elle ne le regrette pas, a fait quelques demandes de compléments auprès de la CRCI qui n'a pas eu le temps matériel de traiter ces demandes. Le cahier d'acteur de la CRCI sera donc produit un peu plus tard. Nous avons donc aujourd'hui deux cahiers d'acteurs présentés.

Je vais donner la parole à M. Fouquer, qui est membre de la Fédération pour une alternative sociale et écologique de Seine-Maritime. Vous avez 10 minutes pour présenter votre point de vue.

M. FOUQUER.- Bonsoir, Jean-Marie Fouquer. Je suis un des co-auteurs du cahier d'acteur de la Fédération pour une alternative sociale et écologique.

Si je comprends bien, nous inaugurons les présentations des cahiers d'acteurs, donc nous allons essayer les plâtres. En plus, je pense que vous entendrez quelque chose de légèrement décalé,

puisque dans l'intervention comme dans le cahier d'acteur, nous souhaitons questionner un certain nombre d'évidences ou de ce qui semble régulièrement présenté comme des évidences.

Je ne souhaite pas, et je pense que beaucoup parmi vous n'aimeraient pas qu'on leur fasse la lecture de ce qu'ils pourront lire par eux-mêmes dans le cahier d'acteurs, donc je vais éviter de vous relire ce qui est dedans. Je vais, en revanche, essayer d'insister sur un certain nombre de points et apporter quelques compléments, essentiellement autour de quelques idées :

- questionner l'organisation de ce débat ;
- les justifications de l'EPR ;
- des questions autour de la fiabilité du système ;
- la logique, que nous dénonçons comme une logique de profit ;
- le problème de l'emploi qui, par ici, est un problème particulièrement important dans la région dieppoise.

Tout d'abord, sur la question du débat, nous avons parlé dans le cahier d'acteur de « déni démocratique », tout simplement parce que nous pensons que le débat auquel nous participons et avons choisi de participer a, malheureusement, des conclusions qui sont déjà écrites.

Pourquoi ? D'abord, parce que dans les engagements qui avaient été pris lors du débat public de 2005 sur l'EPR de Flamanville, EDF s'était, à cette époque-là, engagée à ne construire aucun autre réacteur sans bénéficier d'un retour d'expérience d'exploitation du premier.

Les retards, que beaucoup d'entre vous connaissent, dans la construction de Flamanville 3 font que, de toute évidence, le retour d'expérience ne pourra pas avoir lieu avant un certain temps.

Ensuite, lorsque l'on dit que la décision est à prendre, on peut légitimement s'interroger lorsque l'on sait que, début 2009, un communiqué de la Présidence de la République, le 29 janvier, disait : *« l'État valide le projet d'EDF de réaliser cette centrale sur le site de Penly en Seine-Maritime. EDF réalisa cet équipement dans le cadre d'une société de projet dont il aura la majorité. GDF Suez sera associé à ce projet. D'autres partenaires désireux de partager l'investissement et l'approvisionnement électrique seront invités à y participer. EDF déposera dans les prochaines semaines un dossier sur ce grand projet à la commission nationale de débat public en vue de commencer la construction en 2012 et de raccorder la centrale au réseau en 2017 »*, déclaration du Président de la République dans un communiqué qu'il complète par la mention suivante : *« Dans la perspective du développement ultérieur de la filière, l'État reconnaît la volonté de GDF Suez d'assumer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de l'EPR suivant »*.

On peut ajouter que la Direction générale énergie et climat a acté dans sa programmation pluriannuelle d'investissement la réalisation de l'EPR à Penly. Donc des interrogations évidentes sur le contenu d'un débat dont les décisions sont déjà prises, alors que nous sommes absolument convaincus qu'il y aurait nécessité, alors que cela va faire de nombreuses années que la question du nucléaire agite la population, que des voix nombreuses s'expriment contre ce choix énergétique, qu'il y a un véritable débat, y compris parlementaire mais pas seulement.

Sur les formes de débat, nous reconnaissons l'intérêt, puisque nous y participons, du débat public, mais nous pensons qu'il ne répond pas à toutes les nécessités et à toutes les exigences d'un véritable débat démocratique qui puisse être partagé par le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens, pour une raison simple : le type de débat auquel nous participons, en général, favorise nettement les experts et tous ceux qui, pour des raisons diverses d'intérêt ou professionnelles, sont déjà largement informés. Il y a d'autres procédures démocratiques également de discussion, et je pense en particulier à ce qu'on appelle « les conventions de citoyens », qui sont, à mon sens et à notre sens, pour la Fédération, largement supérieures et tout à fait incomparables lorsqu'il s'agit d'avoir de véritables choix de société. En effet, pour ceux qui ne connaissent pas, je ne vais pas détailler, mais il y a des procédures de tirage au sort d'un certain nombre de citoyens et de citoyennes qui peuvent

acquérir eux-mêmes une expertise au travers d'une pluralité d'expertises, d'échanges et de discussions. Cela ne veut pas dire qu'il faut opposer les deux, mais cela veut dire qu'elles devraient être complémentaires et que, pour nous, c'est vraiment un débat absolument indispensable qui n'aura, une fois de plus, pas lieu, parce que dans le débat, il y a des questions qui n'apparaîtront pas forcément : la question de la dépendance énergétique, bien sûr, de l'avenir de la planète avec les problèmes que l'on connaît sur le réchauffement climatique, la prolifération nucléaire, dont on nous parle beaucoup.

Or, un débat démocratique, à notre sens, devrait nécessairement aborder un certain nombre de questions comme les besoins auxquels il s'agit de répondre aujourd'hui, c'est-à-dire à la fois une diminution de la consommation énergétique, tout en tenant compte d'un autre aspect : l'accès au droit fondamental à l'énergie pour tous à l'échelle de la planète.

Il faut tenir les deux extrémités de ces exigences :

- la question de ce qu'on appelle couramment le « bouquet énergétique », c'est-à-dire une diversification et une indépendance énergétique et, dans ce cadre-là, la place des énergies renouvelables ;
- au sens le plus général, la question environnementale, avec, inutile de revenir dessus, c'est suffisamment connu, la lutte contre les gaz à effet de serre et, plus généralement, toutes les pollutions ;
- les enjeux que l'on oublie parfois sur le statut des entreprises et des personnels qui travaillent dans le secteur de l'énergie en général et en particulier ceux qui travaillent dans le secteur de l'énergie nucléaire ;
- tout ce qui concerne les enjeux démocratiques sur les formes de débat pour les choix énergétiques ;
- les risques, sur lesquels je ne m'étendrai pas, liés aux différentes énergies, et en particulier la dangerosité de la technologie nucléaire, aussi bien civile, *a fortiori* militaire.

Le premier point étant fait, la deuxième chose porte sur la justification de l'EPR ; pourquoi construire un EPR ? On sait, puisque c'est reconnu, qu'en réalité, cela ne répond pas exactement aux besoins de la consommation française ; EDF le reconnaît d'ailleurs parfois, puisqu'essentiellement, la destination de la production électrique sera l'exportation et qu'un des problèmes que l'on rencontre régulièrement, qui est le problème de pics de consommation, ne peut absolument pas être résolu par la production d'énergie par le nucléaire ; en général, au contraire, ce sont d'autres sources d'énergie plus traditionnelles, charbon ou fuel, qui fournissent la réponse lorsqu'il y a des pics de consommation.

De la même façon, on s'aperçoit qu'EDF, qui propose de construire un nouvel équipement... La France est exportatrice d'électricité, puisque nous exportons 16 % d'électricité ; le solde, parce qu'il y a des moments où il y a de l'importation aussi, pour que les choses soient tout à fait exactes, est positif à l'exportation, puisque 4,7 % de la production d'électricité est exportée.

Deuxième interrogation : pourquoi donc mettre en place un EPR à Penly dans ces conditions, d'autant qu'il s'agit normalement d'un palier technologique pour des réacteurs dits de troisième génération qui, normalement, devraient améliorer un certain nombre de performances par rapport aux réacteurs habituels, mais qui ont un défaut qu'on ne nous a pas signalé, puisqu'on nous a dit tout à l'heure qu'ils étaient beaucoup plus sûrs et bien meilleurs : ils utilisent un mélange de plutonium et d'uranium couramment appelé Mox, qui est bien plus radiotoxique que les combustibles utilisés jusqu'à présent ?

Cela n'apporte donc pas quelque chose de qualitativement supérieur, sans compter que se posera toujours le problème éternel des déchets nucléaires, question qui est loin d'être réglée et qui est une menace pour les générations futures.

Dans les réflexions à avoir, il faudrait certainement se poser la question d'une politique d'économie d'énergie et de recherche d'énergies renouvelables, donc éviter l'importation d'un certain nombre de combustibles du Canada, du Niger ou d'autres endroits, sans compter que vous savez que le problème est qu'après, il faut se débarrasser des déchets toxiques.

Pour nous, et c'est l'analyse que nous en faisons, la construction de l'EPR a essentiellement un objectif : pourvoir EDF et GDF Suez d'un savoir-faire d'ensemblage nucléaire qui a pour objectif de pouvoir concourir sur les marchés internationaux, c'est-à-dire qu'on dit très crûment que les 4 milliards d'euros, pour l'instant, qui sont prévus pour ce nouvel EPR sont un cadeau aux industriels du nucléaire, alors que le chantier de l'EPR précédent à Flamanville connaît de nombreuses difficultés. Normalement, d'après les informations dont nous disposons, il y a déjà un surcoût de 3 milliards pour l'EPR en Finlande, ce qui a doublé le prix de lancement. On peut espérer que ce ne soit pas pareil ici ; sinon, on peut avoir des inquiétudes sur le coût final des EPR quand ils seront construits en France.

Un point suivant sur la fiabilité, parce que, justement, on nous a dit qu'on avait pris des précautions en termes de fiabilité. On peut se poser de légitimes inquiétudes, puisque, jusqu'ici, celui qui est en construction en Finlande, 44 mois de retard, 3 milliards d'euros de surcoût, cela double le prix, à Flamanville, il a été commencé fin 2007, un an de retard, un milliard d'euros de surcoût, donc quelques inquiétudes également de ce côté, et surtout de nombreux doutes sur la fiabilité, pas de vilains écologistes comme nous pourrions l'être, qui ont été exprimés conjointement par les autorités de sûreté nucléaire aussi bien française, britannique que finlandaise en novembre 2009. Il y a même eu des avis défavorables qui ont été donnés par les autorités de sûreté nucléaire allemande et britannique. On peut aussi s'interroger sur les raisons qui ont poussé les Émirats Arabes Unis et le Qatar à ne pas choisir cette technologie. En tout état de cause, nous pensons que ce qui est maintenant inscrit dans la constitution française, c'est-à-dire le principe de précaution, devrait nous guider.

M. HOUI.- Vous en êtes déjà à 13 minutes. C'est pour vous aider...

M. FOUQUER.- Je vais raccourcir... Je vous promets que je vais faire vite.

M. HOUI.- Cela fait trois minutes de plus... Je ne veux pas vous censurer, mais c'est pour vous indiquer...

M. FOUQUER.- Je comprends bien, vous avez tout à fait raison. Je vais raccourcir... J'ai déjà dit beaucoup et j'abandonnerai, puisque vous trouverez de nombreux arguments supplémentaires.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit, c'est-à-dire que, pour nous, il y a un problème qui est ce qu'on appelle une logique de profit qui se marque de deux façons, en particulier le fait qu'à notre sens, on ne peut pas confier à une logique qui soit simplement une logique capitaliste des questions qui concernent l'écologie, le devenir de la planète. On sait très bien que la logique de rendement, quand il faut avoir 6, 8 %, voire plus, pour les actionnaires, ne peut pas servir de guide à des décisions, surtout dans un domaine aussi sensible que celui-là.

Je dirai simplement – cela évitera, là aussi, d'être accusé de dire n'importe quoi – qu'il faut penser que l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire lui-même disait la chose suivante : *« Concilier sûreté et compétitivité est un challenge présent dans tous les esprits. Pour autant, il ne va pas forcément de soi de faire à la fois plus sûr, mieux et moins cher. Il convient donc de s'assurer en permanence que sûreté et performance sont bien deux objectifs qui se renforcent mutuellement. Face à la pression sur la réduction des coûts et des plannings, les acteurs de terrain ont cependant le sentiment de disposer de moins de marges de manœuvre dans tous les domaines. Il faut aussi être attentif au comportement induit par souci de vouloir tenir les objectifs à tout prix ou par la volonté de ne pas déplaire »* ; c'est l'Autorité de sûreté nucléaire qui faisait ces recommandations en 2008 et qui insistait sur l'équilibre entre sûreté, compétitivité, performance et performance financière.

Il faut savoir tout de même que ce n'est pas non plus par hasard que l'Autorité de sûreté nucléaire constatait que le nombre d'événements de sûreté avait progressé de 8 %, que les événements de radioprotection avaient baissé mais, qu'en revanche, les événements significatifs pour l'environnement avaient augmenté en 2009.

Nous pensons que cette logique de profit qui se développe de façon évidente dans l'entreprise, de même que l'utilisation systématique de la sous-traitance dans le nucléaire, sont des raisons, en tout cas des causes fréquentes de ces incidents qui semblent se développer.

Je passerai rapidement en signalant que le problème pour nous aussi est le problème du contrôle sur les tarifs, puisque le fait de concéder au privé une partie tout au moins de la tarification entraîne, on le sait, malheureusement, partout des augmentations de coûts.

Je terminerai simplement en disant que le point qui nous paraît aussi important à questionner, je l'ai dit au début, est que c'est, à notre avis, un leurre sur les créations d'emplois. Bien sûr, tout le monde est attaché à ces problèmes d'emploi. Or, deux députés ont rendu un rapport à l'Assemblée nationale en 1999 dans lequel ils disaient : « *En prenant en compte non seulement les emplois directs liés aux activités nucléaires civiles (CEA, Framatome, EDF, etc.) et les emplois indirects liés à ces organismes, le nombre total d'emplois liés à la filière nucléaire semble être d'environ 120 000* ». 120 000 emplois alors que la population active en France est de 26 millions, donc cela représente une très petite part.

Vous avez entendu – EDF le disait tout à l'heure –, 3 000 personnes sur le site pendant la construction. On sait que sur la construction, ce ne sont pas, malheureusement, des personnels locaux qui sont majoritairement employés. On a l'exemple de Flamanville ; il y a 2 000 salariés environ ; un quart sont originaires de la région de Flamanville, la moitié, ce sont des grandes sociétés qui viennent faire les travaux publics et le dernier quart, ce sont des précaires qui viennent d'un peu partout travailler. Cela veut dire qu'ici, vous avez entendu le chiffre tout à l'heure, ce sont simplement 300 ou 400 personnes, donc bien loin de ce qui pourrait redynamiser le territoire et permettre un développement social. Je m'arrêterai là, car je ne veux pas perturber plus que nécessaire...

M. HOUI.- En fait, il faut que l'on puisse faire ce que vous avez souhaité, c'est-à-dire que les citoyens puissent intervenir depuis la salle ; il ne faut donc pas que les experts en tribune prennent trop de temps, pour que monsieur ou madame Toulemonde puisse parler.

M. FOUQUER.- Absolument ! Je dis juste un dernier mot pour montrer qu'il y a des possibilités autres. Il faut se pencher sur ce qui passe se passe à l'étranger : le Danemark où, depuis plus de 10 ans, l'industrie éolienne, simplement celle-ci, emploie plus de personnes que la pêche, ou l'Allemagne où le nombre d'emplois dans l'éolien s'élève à 40 000 personnes et dépasse le nombre total d'employés du nucléaire, 38 000, alors que cela ne représente que 4 % de l'énergie électrique, puisque 26 % sont encore dans le nucléaire. Il y a d'autres voies que celle qu'on nous propose aujourd'hui. Merci. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- La parole va être donnée maintenant à M. Sobecki au titre du syndicat CGT, qui occupe des fonctions de coordinateur pour ce syndicat du projet Penly. Faites ce que vous pouvez pour tenir dans les 10 minutes ; je compte sur vous ! Merci.

M. SOBECKI.- Je vous remercie déjà de nous permettre de présenter notre cahier d'acteur.

Bonjour à toutes et à tous. Au préalable, je voudrais dire que la CGT s'inscrit dans ce débat sur le projet à sa place, à la place d'une organisation syndicale, dont la mission principale est de défendre en toutes circonstances les intérêts des salariés.

Cette étape de débat doit, selon nous, être utile. Nous voulons, par conséquent, nous faire entendre pour infléchir ce projet, de sorte qu'il réponde aux besoins, aux besoins énergétiques, aux besoins

sociaux, irrigue l'économie et stimule les bassins d'emploi qui en ont bien besoin. Je pense d'ailleurs que les salariés ou les privés d'emploi ont tout intérêt à ne pas se laisser confisquer ces enjeux. Nous pensons, au contraire, qu'ils doivent peser pour que le contenu social soit au rendez-vous de ce grand projet ; c'est en tout cas notre volonté.

La CGT porte trois exigences dans son cahier d'acteur.

La première est qu'il faut à la fois assurer la réponse aux besoins énergétiques et répondre aux exigences environnementales, et cela dans le cadre d'un contrôle public de l'énergie, avec un seul opérateur pour l'EPR à Penly.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, le Président d'EDF écrit dans le préambule : « *L'électricité est un bien de première nécessité et continuera de jouer un rôle essentiel dans les prochaines décennies* ». Nous considérons que la production d'énergie, ce bien de première nécessité, doit échapper aux critères de rentabilité et à la logique financière ; c'est pourquoi la CGT combat la privatisation d'EDF et le projet de nouvelle organisation du marché de l'énergie connu sous le nom de « loi NOME ». Dans le projet de Penly 3, nous savons que d'autres opérateurs veulent devenir exploitants. Il existe des intentions de dissocier l'EPR des deux tranches existantes à travers une société de projet. Cette société de projet comprenant plusieurs actionnaires ouvrirait la voie à une dilution des responsabilités, à une moindre efficacité économique. Elle serait potentiellement dangereuse pour la prise de décision sur les questions techniques ou de sécurité. Notre désaccord est fondamental pour des raisons de responsabilité, de sûreté, de sécurité pour les salariés et les populations. Si un autre opérateur venait à exploiter une centrale nucléaire, la CGT serait amenée à envisager une révision extrêmement forte de sa position sur l'organisation du nucléaire civil. (*Applaudissements.*)

Pour la CGT, il ne doit y avoir, dans ce projet, qu'un seul opérateur public pour exploiter les trois tranches de la centrale de Penly et il revient au service public et à lui seul de remplir cette mission.

Sur le plan énergétique, nous sommes devant un double défi : à la fois assurer la réponse aux besoins et faire face aux exigences environnementales. Or, après le Grenelle de l'environnement et le sommet de Copenhague, nous sommes placés devant l'obligation de promouvoir des politiques de développement économes en énergie et en émissions de gaz à effet de serre, soucieuses du bien-être présent et futur.

Dans le même temps, pour éviter toute rupture d'approvisionnement, notamment électrique, il est indispensable d'engager dès à présent la mise en œuvre de nouveaux moyens de production nécessaires à moyen terme, puisqu'il faudra, je le rappelle, compenser les déclassements des centrales thermiques à charbon, tout en sachant que la consommation continue d'augmenter de 1 % par an.

Plusieurs éléments structurants sont donc à considérer. Le premier est que les ressources en combustibles fossiles sont limitées. Le charbon, le pétrole, le gaz consommés depuis deux siècles ne pourront être utilisés à nouveau pour ces mêmes périodes. Le parc de production électrique européen (charbon - fuel) arrive en fin de vie à l'horizon 2015. Les besoins énergétiques de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil sont naturels. Il faut savoir qu'ils correspondent à nos besoins des années 1950-1955. Il faut donc privilégier les moyens de production non générateurs de gaz à effet de serre. Ceci suppose un développement des énergies renouvelables, en sachant que le recours au nucléaire civil est incontournable. D'ailleurs, le lancement de la construction de la centrale EPR de Flamanville, suivi de décisions de plusieurs pays comme la Grande-Bretagne, les USA, sans doute l'Italie et, plus récemment, je crois, Abou Dabi, et peut-être demain le Brésil, montrent que l'option nucléaire est reconnue internationalement.

Pour résumer sur cette question, je dirai qu'à côté des autres énergies, y compris renouvelables, il y a nécessité de mettre en service le palier nucléaire EPR pour assurer en France et en Europe les besoins à long terme.

Les exigences environnementales font du nucléaire une énergie d'avenir.

Le parc de production européen va subir une secousse profonde vers 2015 avec les fermetures programmées de nombreuses centrales thermiques, charbon et fuel. Il faut, enfin, permettre à toute la filière industrielle de se reconstituer pour faire face aux investissements, notamment doter de moyens de formation toute une génération de salariés qui vont remplacer ceux qui ont participé à la mise en œuvre des tranches les plus anciennes.

La deuxième exigence que nous formulons concerne la réponse au besoin d'emplois stables et durables. Dans notre région, comme ailleurs, la crise économique et financière est payée au prix fort par les salariés. Nous voyons des mesures de chômage partiel, le recul de l'emploi industriel, des licenciements, des pressions accrues sur les salaires, sur les retraites, et la précarité est le seul horizon aujourd'hui pour la jeunesse. On le voit, la situation est préoccupante. Il faut souligner au passage que cette situation contraste avec les résultats des banques et des grands groupes qui se portent, pour leur part, plutôt bien. Le taux de chômage en Haute-Normandie atteint 10,2 % de la population et les bassins de Dieppe et du Tréport comptent plus de 11 000 demandeurs d'emplois inscrits. Je ne parle pas de la Vallée de la Bresle, en grande difficulté.

Dans ces conditions, même s'il ne réglera pas tout, évidemment, la concrétisation du projet EPR à Penly serait une véritable bouffée d'oxygène. Il ouvrirait la colonne « création d'emploi », redonnant des raisons d'espérer à des centaines de salariés. Nos pays de Caux et de Bray et notre département en ont bien besoin. Pour donner une idée de l'impact prévisible du chantier sur l'emploi, je m'appuierai sur les chiffres du maître d'ouvrage concernant l'EPR à Flamanville. Pour 2010, les prévisions sont de l'ordre de 4 millions d'heures travaillées et font état de la présence de 2 700 à 2 800 salariés pour l'été et 3 000 en fin d'année. Le chantier de Penly aura cette ampleur. Il doit dynamiser durablement l'activité et le tissu économique. Il doit aussi entraîner une relance significative des activités industrielles.

Pour la CGT, le projet EPR doit être accompagné d'une remise à niveau des infrastructures et réseaux de transports, comme, par exemple, l'achèvement de la RN 27, l'électrification de la ligne Dieppe-Rouen, le doublement de la voie entre Auffay et Longueville, la remise en état des voies du port de commerce de Dieppe qui sont aujourd'hui indispensables, enfin, la remise en place du raccordement de Saint-Pierre.

Ce chantier, nous le savons, va entraîner un afflux massif de salariés. Il faudra répondre aux besoins de main-d'œuvre. Nous aurons besoin des services publics, ceux de la formation professionnelle et de l'emploi, des transports, de l'éducation, de la sécurité, du logement, de la santé. La réponse à ces besoins pose la question de l'arrêt des politiques de suppression d'emploi dans les services publics.

Enfin, il faut avoir la volonté de pérenniser les activités et l'emploi pour éviter le contrecoup économique que nous avons observé avec les précédents chantiers. La troisième et dernière exigence concernant ce chantier concerne l'aspect social et, compte tenu de la nature du chantier, nous pensons que ce chantier doit être socialement exemplaire et nous pouvons d'ailleurs nous appuyer sur l'expérience grandeur nature de Flamanville. Nous voyons dans cet aspect plusieurs conditions pour relever un véritable défi humain.

D'abord, assurer de bonnes conditions de vie dans et hors chantier, donc pas de chantier « boulot, dodo ». Il faut des conditions d'accueil, d'hébergement, de restauration des salariés et de leur famille correctes. Il faut également penser l'environnement social, sportif, culturel, pour faciliter l'intégration des salariés déplacés à Penly. Il faut s'en donner les moyens. Un financement spécifique doit être engagé, contrairement à ce qui avait été fait, me semble-t-il, pour le chantier de Flamanville. La CGT propose que cette contribution soit assurée par toutes les entreprises intervenantes sur le chantier, d'une part, et par un financement octroyé dans le cadre d'une labellisation « Grand chantier » que nous revendiquons, d'autre part. Il faut savoir que sur les 109 millions d'euros accordés à Flamanville pour les infrastructures routières, écoles, gymnases,

etc., rien n'avait été octroyé pour financer les activités extra-chantier en direction des centaines de salariés déplacés.

La seconde condition est de favoriser le mieux-disant social et de bannir le *dumping* social et les patrons voyous. Le droit social et le droit du travail français doivent être respectés par les entreprises et appliqués à tous les salariés, qu'ils soient ressortissants de la communauté européenne ou non. Le maître d'ouvrage doit impérativement inclure dans ses appels d'offres une clause sur le respect du droit, du droit du travail, du droit social et du droit constitutionnel, une clause sociale qui assure effectivement à chaque individu des droits, comme celui de pouvoir faire appel à une organisation syndicale, de revendiquer sans être inquiété ou menacé. Cette clause doit être une condition de recevabilité des appels d'offres, afin d'éviter que ne se reproduisent les situations d'atteinte aux libertés syndicales connues avec le groupe Bouygues.

Un comité de dialogue social pourrait incarner cet espace indispensable pour traiter des questions de conditions de vie, de travail, de respect du Code du travail, des conventions collectives, du transport. Les moyens nécessaires doivent aussi être accordés aux organisations syndicales pour exercer leur mission sur toute la durée du chantier. Les services de l'État, l'inspection du travail, la médecine du travail doivent être accessibles sur ce chantier.

La troisième et dernière condition, il s'agit, pour un chantier de haut niveau technologique, d'avoir des garanties sociales et une formation professionnelle de haut niveau. Avec ce chantier, il faut permettre à un maximum de salariés et de demandeurs d'emploi de se qualifier et de bénéficier de formations adaptées à leurs besoins. L'emploi local, bien évidemment, doit en bénéficier en priorité. Il faut, de ce point de vue, sans doute mieux anticiper les besoins d'emploi et de formation que cela n'a été fait pour Flamanville et engager un travail de repérage des métiers de l'EPR, des besoins de personnel et des qualifications. Dans le domaine du génie civil, est-il fatal de faire appel à la main-d'œuvre étrangère à hauteur de 30 % ? Ce sont les chiffres que l'on observe actuellement sur le site de Flamanville qui compte 900 salariés issus de neuf pays étrangers sur les 2 900 que compte le chantier.

Le volontarisme sera nécessaire dans ce domaine, pour que progresse l'emploi qualifié, tout comme la mobilisation des acteurs de la formation professionnelle, pour organiser des actions de promotion des métiers, prévoir des formations préparatoires, préqualifiantes, en amont des formations qualifiantes, avec l'intervention des lycées professionnels, du GRETA et des branches professionnelles.

Enfin, nous pensons qu'une clause sociale doit permettre à des salariés en situation difficile, en situation d'exclusion, de se réinsérer dans le travail. La Maison de l'emploi et Pôle Emploi doivent être au centre de ce dispositif qui doit inclure le suivi des fins de contrat, de chantier, en sécurisant les parcours professionnels.

Voilà les quelques éléments que nous voulions porter au débat et que nous tenterons, pour notre part, de populariser. Je vous remercie.

M. HOUÏ.- Merci. La parole, maintenant, va être à vous. Je demande aux personnes qui souhaitent intervenir de se signaler. On va essayer de donner la priorité, si c'est nécessaire, aux personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'intervenir lors de réunions précédentes, puisque, je vous le rappelle, nous souhaitons que monsieur et madame Toulemonde puissent intervenir sans difficulté à l'occasion de ces débats. Avant de vous donner la parole, je veux vous signaler qu'un photographe du débat public se situe parmi nous. Si des personnes qui ne souhaitent pas figurer sur ces photographies, soyez gentils de vous rapprocher de Monsieur, de manière à ce que l'on puisse ne pas utiliser des photographies sur lesquelles vous figureriez.

Mme DAUMAIN.- Je suis retraitée de l'Éducation nationale. Je voudrais poser quelques questions à la première personne qui a parlé, qui a fait l'exposé sur le projet.

Premièrement, vous avez fait l'éloge du Grenelle de l'environnement. Comment se fait-il que le nucléaire n'était pas à l'ordre du jour de ce Grenelle de l'environnement ?

Vous avez ensuite évoqué la possibilité d'utiliser l'éolien, le photovoltaïque, etc. pour les énergies renouvelables ; ne croyez-vous pas que le nucléaire soit un gouffre qui nuit gravement au développement de ces énergies renouvelables que vous avez évoquées ?

Ensuite, vous avez dit qu'en 2017, normalement, l'EPR serait viable, mais quand on voit les retards qui s'accumulent, ne pensez-vous pas que ce sera dans encore plus longtemps que l'on pourra avoir de l'électricité produite par ces EPR ?

Dernière question, vous savez certainement que par un accord de 1959, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui, normalement, doit protéger la santé des gens, est soumise à l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), c'est-à-dire qu'elle ne peut pas publier des résultats ou des analyses sans l'accord de celle-ci. Certains d'entre vous ou certaines ont peut-être entendu, par exemple, l'émission de Ruth Stégassy, « *Terre à Terre* », de la semaine dernière qui évoquait ce problème et qui donnait la parole à une personne qui a travaillé à l'OMS, à Genève, qui était scandalisée par ce qui s'y passe, par l'impossibilité de pouvoir faire des analyses vraiment sérieuses... On peut les faire, mais on ne peut pas les porter à la connaissance du public. Elle citait l'exemple de Tchernobyl.

M. HOUI.- Merci, Madame. Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Merci, Monsieur le Président. Je laisserai Claude Jeandron répondre pour ce qui concerne le Grenelle de l'environnement et l'éolien.

Pour ce qui concerne nos objectifs de mise en service de Penly 3, 2017, il s'agit en fait du planning actuel du projet, en supposant que nous aurons les autorisations début 2012 pour pouvoir faire le premier élément du bâtiment réacteur à fin 2012. Cela doit nous mener à des essais de mise en service dans l'année 2017. Les premiers kilowattheures devraient sortir de Penly 3 fin 2017.

Bien évidemment, c'est un chantier et un chantier est toujours soumis à aléas mais, très clairement, nous sommes confiants dans la capacité que nous aurons sur Penly 3 à tenir ces objectifs, en bénéficiant du retour d'expérience des EPR qui auront été construits précédemment, Flamanville mais aussi deux EPR qui sont actuellement en construction en Chine, sur le site de Taishan ; je précise que le premier béton du deuxième réacteur de Taishan a été réalisé dans le courant de cette semaine.

Pour ce qui concerne la dernière partie de votre question, je ne connais pas les liens qu'il peut y avoir entre l'OMS et l'AIEA ; ce sont des organismes internationaux. Nous ne sommes pas soumis à l'OMS. Il y a, en France, des autorités sanitaires et, à ma connaissance, elles ne sont pas soumises au monde du nucléaire. Ce sont elles qui conçoivent et font respecter la réglementation sanitaire en France.

M. JEANDRON.- Je vais revenir très brièvement sur le Grenelle de l'environnement, Madame.

Vous avez évidemment fait référence à cette grande concertation qui a été organisée après l'élection du président Nicolas Sarkozy. Nous étions participants de ce Grenelle de l'environnement au simple titre d'industriels, comme d'autres industriels ont participé à cette concertation, dont les règles, le cadre, la durée, etc. ont été fixés par l'État lui-même. Je vous renvoie, je ne peux pas faire autrement, aux déclarations du Président de la République et des ministères pour expliquer que le nucléaire n'était pas un objet de débat, puisque la politique énergétique de la France venait d'être adoptée par le Parlement. Je n'ai pas d'autre avis à émettre.

En revanche, il est vrai que nous avons été participants, comme d'autres industriels, à cette concertation. Je peux en témoigner, puisque j'ai été un des membres du comité opérationnel sur les

énergies renouvelables et que j'ai pu participer à l'élaboration de ce qu'on appelle maintenant la « feuille de route » sur les énergies renouvelables.

Vous pensez que le financement du nucléaire va bloquer ou étouffer le développement des énergies renouvelables. D'abord, la politique énergétique française, c'est très clair, met trois priorités : l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le nucléaire.

En ce qui concerne EDF, sachez simplement qu'EDF s'inscrit complètement dans cette politique et que si nous vous parlons de nucléaire aujourd'hui, c'est l'objet de cette séance, nous avons confié également à une de nos principales filiales un important programme de développement des énergies renouvelables, un programme de 4 000 mégawatts de puissance installée par EDF énergies nouvelles, essentiellement en éolien, pour 3 500, et 500 mégawatts qualifiés de mégawatts-crêtes pour le solaire photovoltaïque. Nous sommes en ligne avec ce programme qui s'étend de 2008 à 2012 et nous avons déjà investi dans ce programme plus de 4 milliards d'euros, 4,6 milliards pour être très précis, à la fin de l'année 2009.

Vous voyez que ces programmes de financement, d'investissement, ne sont pas en concurrence les uns les autres ; nous nous donnons la capacité d'investir à la fois dans le nucléaire et dans les renouvelables et on aura peut-être l'occasion au cours de cette soirée de dire également comment nous agissons dans le domaine des économies d'énergie.

M. HOUI.- Madame, je vous propose que la partie de la question que vous avez posée sur l'OMS, l'AIEA, vous puissiez peut-être la reprendre, si vous le souhaitez, sous forme écrite, de manière à ce que l'on puisse apporter des éléments de réponse plus précis et que l'on puisse aiguiller cette question vis-à-vis d'organismes qui seraient dépositaires de la réponse. (*Mme Daumain acquiesce.*)

Mme BERGER.- Je voulais compléter l'intervention de cette dame pour vous répondre. Il s'agit de l'accord WHA 12-40 datant de 1959, qui engage l'OMS à se soumettre à d'éventuels travaux sur les rayonnements ionisants à la permission d'une consœur onusienne, c'est-à-dire l'Agence internationale pour l'énergie atomique. C'est un accord de 1959 référencé WHA 12-40.

M. ALA.- Questions, réflexions ? D'abord, ceux qui n'ont jamais parlé.

M. PLOUARD.- Je suis habitant de la commune de Berneval-le-Grand, au sein de laquelle je suis élu comme simple conseiller municipal. Je poserai deux sortes de questions ce soir. Certaines d'ordre général, comme :

- pourquoi l'EPR par rapport au PWR ?
- le surcoût que cela entraîne, surcoût qui, d'ailleurs, a été un des éléments pour lesquels nous n'avons pas été retenus dans les pays des Émirats, en plus du dysfonctionnement que l'on peut avoir en ce moment au sein de la filière nucléaire entre les différents acteurs : Areva, EDF, GDF Suez et Total ;
- la sécurité de l'EPR, qui semble remise en question, notamment au niveau du système de télécommande, qui semble poser de réels problèmes. Je ne suis pas du tout un spécialiste, je suis un gars de la base qui n'y connaît rien.

Ce sont des questions d'ordre général et d'autres personnes sont plus habilitées que moi pour poser ces questions. Je vais me situer vraiment au niveau local. En tant qu'habitant de la commune de Berneval et élu, j'ai été très étonné que les élus n'aient pas été consultés. A été consultée uniquement la Communauté de communes sur laquelle la centrale de Penly existe et il y a eu un simple débat. Il aurait pu être intéressant que l'ensemble des élus de la Communauté de communes sur laquelle va se situer l'EPR, qui est quand même un problème important pour nous, pour nos enfants, pour différentes choses, puisse être consulté.

De façon beaucoup plus terre à terre, quand on a fait Penly 1 et Penly 2, il y a eu des retombées économiques pour notre région ; la salle dans laquelle on se trouve aujourd'hui en est la parfaite démonstration. Comment voulez-vous qu'une petite commune qui n'aurait pas les retombées financières de deux tranches nucléaires puisse fonctionner ?

Je voulais donc savoir ce qu'il en était de la taxe professionnelle au niveau de Penly 3. Est-ce que nos représentants ont eu des assurances quant aux retombées économiques ? En effet, je pense que c'est un des éléments qui a fait qu'en début de séance, vous avez dit que le territoire était demandeur pour le PWR, ce qui est vrai. Je voulais savoir si nous avions des assurances sur ce point.

Dernier point, pour l'emploi, il y a eu Penly 1, Penly 2, il y a eu de l'emploi local pour une certaine partie, puis c'est retombé puisqu'actuellement notre région connaît un taux de chômage très élevé. On va avoir Penly 3 ; on peut espérer qu'on va avoir une retombée.

Enfin, si je peux me permettre, peut-on penser que nos entreprises professionnelles vont vraiment être consultées, car les entreprises qui ont été contactées et qui auront travaillé pour Flamanville vont avoir pris un avantage technologique important ? Est-ce que les entreprises locales pourront bien profiter de ce chantier ? Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Monsieur Dupuis, une partie des réponses est de votre côté peut-être.

M. DUPUIS.- En prenant dans l'ordre...

Pourquoi un EPR plutôt qu'un PWR ? En fait, PWR est l'abréviation en anglais de réacteur à eau pressurisée. Les unités 1 et 2 de Penly sont de mode PWR, mais l'EPR qu'on projette de construire à Penly 3 est aussi un PWR ; c'est la même famille de réacteurs, mais l'EPR est une évolution par rapport aux précédentes unités, dans le sens où on a amélioré les performances, essentiellement les performances de sûreté, mais aussi de fonctionnement.

Pourquoi cela ? Premièrement, cela nous intéresse d'avoir une unité plus performante et, deuxièmement, c'est aussi une tendance forte au niveau de la réglementation concernant la sûreté nucléaire en France, promue par l'Autorité de sûreté nucléaire, d'aller dans ce sens.

Vous avez fait allusion à l'épisode de l'appel d'offres d'Abou Dabi. Nous nous sommes retrouvés... Quand je dis « nous », c'est la filière électronucléaire française, et je dis bien « nous » parce que nous étions effectivement partenaires et pense que la presse a considérablement enflé des calages qu'il a fallu faire au moment où on a créé ce partenariat, et je peux vous dire que nous étions réellement partenaires pour soumettre une offre aux Émiratis ; d'ailleurs, ce partenariat, on le reproduit pour partie sur Penly. Les Coréens ont gagné ; ce n'est pas nous qui avons fait le choix et je ne me prononcerai pas – nous n'avons pas les chiffres exacts de ce qui s'est passé – sur les raisons qui ont poussé les Émirats Arabes Unis à choisir l'offre coréenne.

Nous savons que le modèle EPR est parfaitement adapté au contexte français, aussi bien du point de vue des opérateurs que nous sommes que du point de vue de l'Autorité de sûreté nucléaire ; c'est pourquoi nous le retenons sur Penly.

Vous avez évoqué les problèmes de sécurité, mettant en avant notamment l'épisode du contrôle-commande. Le contrôle-commande de l'EPR est un contrôle-commande informatisé qui a été proposé dès le départ par les promoteurs de l'EPR à l'Autorité de sûreté nucléaire et qui a fait l'objet d'un accord de principe au moment où les options de sûreté et la conception préliminaire de l'EPR ont été présentées aux autorités de sûreté.

Plus récemment, dans le cours des études de détail qui sont effectivement en cours actuellement pour construire le produit, les autorités de sûreté nucléaire française, mais aussi finlandaise et anglaise, ont été amenées à poser un certain nombre de questions au promoteur de l'EPR, en l'occurrence à EDF et ses fournisseurs, Areva et Siemens. Nous nous sommes engagés fin 2009 à

répondre à ces questions des autorités de sûreté pour la fin juin 2010. Aujourd'hui, nous travaillons avec nos fournisseurs Areva et Siemens aux réponses à ces questions ; nous sommes tout à fait confiants dans le fait que nous saurons apporter les éléments de réponse qui conviennent à l'Autorité de sûreté et faire en sorte qu'elle se satisfasse de la conception détaillée de ce contrôle-commande pour les différents EPR, et en particulier celui de Flamanville.

Sur la consultation des élus, excusez-moi, je ne suis pas bien placé ; je crois qu'il vaut mieux que vous voyiez cela au niveau de vos conseils municipaux.

Pour ce qui concerne les retombées, et notamment les différentes taxes qui s'appliqueront à Penly 3, la taxe professionnelle que vous évoquiez fait, en ce moment, l'objet d'une réforme profonde ; elle va être remplacée par plusieurs taxes. Je veux préciser tout d'abord qu'EDF est le premier contributeur en France sur la taxe professionnelle. Ensuite, d'après les informations que nous avons, notre contribution aux nouvelles taxes ne sera pas en diminution par rapport à ce que nous payons actuellement et ce sera le cas en particulier pour des installations comme Penly 1 et 2 aujourd'hui. Pour ce qui concerne Penly 3, et avec les informations dont nous disposons, les taxes que nous serons amenés à payer en remplacement de la taxe professionnelle seront au moins égales à celles que payent Penly 1 et 2 rapportées à la puissance. Nous ne connaissons pas les montants exacts, ils doivent encore être calculés, mais il ne devrait pas y avoir de diminution des ressources fiscales attachées aux centrales.

Enfin, pour ce qui concerne les emplois, je n'ai pas vraiment noté de question dans votre expression. Sur les entreprises consultées, nous passons 150 à 200 contrats pour la construction d'une centrale comme l'EPR de Penly 3 ; ces contrats s'adressent à des entreprises soit de grande envergure, soit très spécialisées, mais certains contrats peuvent concerner des entreprises locales, contrats concernant des travaux sur site, des bâtiments, etc. Il est certain que, de toute façon, toutes ces entreprises qui seront en contrat avec EDF auront besoin de prestations faites sur place, que ce soient des prestations de services, que ce soient des prestations de travaux. Nous nous emploierons, avec les chambres consulaires de Seine-Maritime et de Haute-Normandie, à favoriser la mise en contact entre ces entreprises qui seront en contrat avec nous et les entreprises locales qui se montreront désireuses de travailler sur le chantier de l'EPR de Penly.

En ce qui concerne les entreprises de Flamanville, je dois préciser que les entreprises de Flamanville sont locales dans le Cotentin et ont un avantage dans le Cotentin. Pour elles, venir ici, en Haute-Normandie, concurrencer une entreprise installée à la porte de Penly, je ne suis pas absolument certain que le risque soit très important.

M. HOUI.- Concernant la consultation des élus comme concernant les bases, une répartition de taxe professionnelle ou l'équivalent entre diverses collectivités locales, je crois que cela pourrait faire un excellent cahier d'acteur qui serait préparé par des collectivités locales. Nous n'avons pas encore de cahier d'acteur préparé par des collectivités locales, donc je vous invite peut-être à réfléchir à cette hypothèse, de manière à pouvoir poser cette question qui nous a été formulée à plusieurs reprises lors des contacts préalables, de manière à pouvoir poser complètement ce type de situation. Qui veut pendre la parole ?

M. ALA.- Questions, réflexions, commentaires ? N'oubliez pas, vous êtes très nombreux, vous avez trois minutes, essayez de rester dans ce temps qui vous est imparti !

M. DENIS.- De Saint-Martin-en-Campagne, ancien pêcheur à pied. Je suis plutôt un observateur de la nature qu'un technicien.

Nous étions ici il y a 30 ans, j'étais dans cette salle, à côté, il y a 30 ans. On nous a dit : « *tout est beau, tout est gentil* ». J'observe la faune marine. C'est ce que l'on peut observer, ce qui a changé notre façon de vivre à nous, les gens locaux. J'ai été pêcheur à pied de 1965 à 1980, donc le sol marin, je le connais. Je peux dire que cela a beaucoup changé.

J'ai amené une photographie de l'époque, où tous les locaux pouvaient vivre un peu de ce que la mer peut nous apporter. Des milliers de gens venaient de Rouen, d'Elbeuf, de Beauvais, de toutes ces régions, pour pêcher les moules. Aujourd'hui, cela a changé. Depuis 1980, les moules ont disparu.

Si vous pouviez montrer ces documents à la tribune. C'était sur le site de Penly ; vous voyez la marée humaine qui venait pêcher les moules en 1974. Pourquoi cela a-t-il changé depuis que les centrales sont là ? Pouvez-vous nous redonner de l'eau propre pour que les moules puissent revivre ? C'est tout ce que j'avais à dire. (*Applaudissements.*) (*M. Denis montre ses documents à la tribune.*)

M. HOUI.- Y a-t-il, à la tribune, des éléments de réponse disponibles ?

M. JEANDRON.- Des éléments précis sur la présence des moules, je n'en aurai pas précisément, mais sachez que lorsqu'on va examiner le résultat de ce débat public, on se prononcera si on mène ce projet ou pas. Dans l'éventualité où on mènera ce projet, on fera, et on la présentera publiquement, une étude d'impact environnemental très détaillée, qui se prononcera justement sur les impacts prévisibles d'un réacteur supplémentaire à la centrale existante de Penly.

Sachez que la même étude d'impact a été faite lors de la construction initiale de Penly et que nous confions à des organismes extérieurs, comme l'Ifremer par exemple, le soin de surveiller l'évolution de la faune et de la flore, l'ensemble de la biodiversité présente sur le site ; les rapports de l'Ifremer et les bilans décennaux sont rendus publics.

Il faut, bien sûr, dans ces bilans, distinguer les impacts de la centrale des autres impacts, qui sont évidemment nombreux ; on le sait bien, un certain nombre d'impacts sont dus à d'autres activités humaines, quelquefois très éloignées de la Seine-Maritime, mais il y en a aussi, par exemple, dus à l'évolution climatique, le trait de côte, qui avance ou recule selon les cas, etc. Dans ces études d'impact, il faut, encore une fois, bien faire la part des choses ; c'est ce que nous nous attacherons à démontrer dans l'étude d'impact que nous ferons et que nous publierons pour Penly 3.

M. HOUI.- Monsieur le directeur des installations Penly 1 et 2 pourrait-il apporter des éléments de réponse complémentaires aux questions posées par Monsieur ?

M. LETALON.- Directeur de la centrale de Penly 1 et 2. Des éléments de réponse ? Oui, on peut.

Comme il a été précisé, on fait une mesure systématique de l'état du milieu marin et on en a fait une avant l'arrivée de la centrale, c'est-à-dire qu'on a demandé à l'Ifremer – ce n'est pas nous qui avons fait la mesure – de venir mesurer ce qu'elle trouvait comme coquillages, comme poissons, comme algues... Je ne remonte pas jusqu'à 1965 ; on a commencé à l'époque de la construction, dans les années quatre-vingts. Tous les ans, on lui demande de revenir faire une campagne de pêche, de refaire les mêmes mesures et de regarder si, finalement, il y a une évolution, si on trouve plus de cela ou de cela en moyenne, si des phénomènes de concentration se produisent. Les conclusions, pour l'instant, sont qu'à l'heure actuelle, la mesure que l'on fait est exactement la même que celle d'avant la centrale.

Je ne suis pas un pêcheur, je fais appel à l'Ifremer qui est un organisme indépendant et spécialisé sur la mer, qui a fait sa mesure avant, qui fait sa mesure après et qui, effectivement, trouve le même style de biotope que ce qu'il y avait. (*Vives protestations de M. Blavette.*)

M. PHILIPPE.- Je suis maire de Berneval-le-Grand, commune limitrophe de Saint-Martin-en-Campagne sur le territoire de laquelle se trouvent déjà les deux premières tranches.

En ce qui concerne les élus, cela fait plusieurs mois, voire années, puisqu'on parlait déjà à l'époque de l'EPR, avant qu'il soit décidé qu'il s'implanterait à Flamanville. Un conseil municipal est une représentation de la population. Les gens, quelles que soient les raisons, sont pour ou sont contre,

mais, que je sache, nos conseils municipaux dans les environs sont plutôt pour l'implantation de cet EPR. En ce qui concerne les habitants, que je sache, depuis à peu près trois ans, sur ma commune, il y a environ une centaine de familles qui se sont implantées. Je pense que tout le monde sait qu'il pourrait y avoir construction d'un EPR et qu'il y a déjà deux tranches ; cela n'a pas empêché que ces familles viennent s'implanter dans mon village, voire dans les villages voisins.

En ce qui concerne la pêche aux moules, je ne suis pas conchyliculteur mais je ne suis pas sûr qu'une moulière ne se déplace pas, sachant que des moulières, il y en avait dans la région, pas seulement à Berneval et Saint-Martin, mais, je pense, à Vasterival, et je ne suis pas sûr qu'il y ait encore beaucoup de moules à Vasterival.

La marée humaine, je me suis un peu battu contre ; les pouvoirs publics ne m'ont pas aidé. J'ai vu cette marée humaine venir saccager nos moulières avec des râteaux, des 4x4 qui venaient jusque sur la plage pour emmener les sacs de moules et les vendre chez les restaurateurs, notamment de la Somme. N'ont-ils pas, eux aussi, été coupables d'avoir ravagé nos moulières ? Je ne sais pas si c'est forcément la centrale qui est coupable de cette disparition des moules. Je pense que l'homme a fait que les moules disparaissent, sûrement pas la centrale.

M. HOUI.- Je pense que c'était plus un point de vue, des compléments d'informations, que des questions.

M. PHILIPPE.- C'était mon point de vue.

M. HOUI.- Y a-t-il d'autres points de vue ou questions ?

M. BLAVETTE.- Franchement, entendre des choses comme cela, je n'ai pas pu me retenir. Le milieu marin est impacté et impacté sévèrement. Impacté par quoi ?

D'abord, la chaleur. La centrale dégage de la chaleur et les pêcheurs, on les a rencontrés lorsque le bateau de Greenpeace est venu sur Dieppe, disent les premiers que ce qu'ils prélèvent sur la zone côtière à proximité de la centrale ne ressemble pas à ce qu'ils prélevaient il y a 20 ans.

Une autre chose me vient à l'esprit. Vous dites : préserver le milieu marin. Vous en avez besoin, vous prélevez de l'eau, en très grande quantité, mais vous respectez tellement le milieu marin que vous le détruisez, parce que cette eau, vous la saturez de produits chimiques parce que vous craignez cette eau, vous craignez la nature ; vous êtes obligés de mettre des chlorures pour éviter que votre belle petite machine soit impactée par le milieu naturel. Comment pouvons-nous vous faire confiance quand vous dites que vous respectez l'environnement et que vous n'avez qu'une méthode : le plier à votre convenance ? Cela m'interroge.

Autre chose, vous dites que vous avez les moyens de financer à la fois les ENR et l'EPR. Je suivrai les remarques du représentant de la CGT : pourquoi donc faites-vous appel à de grands investisseurs qui, manifestement, n'ont pas les mêmes objectifs que vous, qui, manifestement, n'ont pas les mêmes pratiques que vous ? Je ne comprends pas. Vous ne pouvez pas dire : « *j'ai les moyens de faire ces deux choses* » et, en même temps, montrer votre faiblesse économique en faisant appel à des sociétés bien peu recommandables. Total, excusez-nous, pour toutes les personnes qui vivent dans le milieu littoral, n'est pas une société recommandable. GDF Suez, est-ce un partenaire crédible ? Ils en sont où au sujet de leur Atmea ? Ils veulent concurrencer l'EPR qu'ils font avec vous. Où est la cohérence énergétique ? Où est le respect de la PPI ?

Je vous repose cette question ; j'ai pu poser une question sur le site. Pour moi, votre présentation de la programmation pluriannuelle des investissements est erronée, vous reprenez des chiffres qui vous arrangent. On n'a pas besoin de l'EPR ! À la limite, on pourrait concevoir que l'on prolonge quelques centrales nucléaires avant une sortie du nucléaire inéluctable, parce que le nucléaire coûte trop cher, le nucléaire impacte trop sévèrement l'environnement et le nucléaire n'apporte pas d'emploi. Regardez Flamanville, Cherbourg ! C'est une catastrophe sociale. Regardez Dieppe !

Malheureusement, c'est une catastrophe sociale. On a sept réacteurs nucléaires et on est presque lanterne rouge de l'emploi en France.

Pour finir, l'argument climatique, on n'a jamais autant émis de CO₂ sur cette planète que depuis qu'on construit des centrales nucléaires. C'est quand même étonnant ! Et vous nous dites que vous allez permettre à la France de rentrer dans les clous de Kyoto et de Copenhague en construisant des centrales nucléaires ; ce n'est pas crédible et ce n'est pas observable à la lumière des statistiques internationales. Merci. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Des éléments de réponse ?

M. DUPUIS.- J'ai noté une question : pourquoi ce partenariat, pourquoi faire appel à d'autres investisseurs ? Je dois préciser que dans le monde du nucléaire, le partenariat entre opérateurs est une longue tradition. Rien qu'en France, je citerai les centrales sur lesquelles nous avons des partenaires dans l'investissement : Fessenheim, Bugey, Tricastin, Cattenom et Chooz. Sur Chooz, je signale que ce sont nos collègues de... cela s'appelait Electabel et s'appelle désormais GDF Suez qui détiennent 25 % de la centrale à nos côtés. Cela fait maintenant plus de 40 ans que nous avons construit ensemble, avec GDF Suez, les premiers réacteurs à eau pressurisée en France et en Belgique. Il s'agissait de la centrale de Chooz A dans les Ardennes et de la centrale de Tihange, en Belgique, sur la Meuse.

Ces partenariats sont très répandus dans le monde du nucléaire, parce que la coopération entre les opérateurs est un gage de partage des bonnes pratiques, est un gage de progrès mutuel.

Claude Jeandron pourra peut-être répondre sur la dernière question sur le CO₂.

M. JEANDRON.- Je ne peux pas vous laisser dire sans répondre que le nucléaire ne participe pas à la réduction des émissions de CO₂. Je crois que les statistiques internationales sont très claires, les émissions de la France comparées à celles de ses grands voisins, même le Danemark que j'ai entendu citer tout à l'heure ou l'Allemagne, sont nettement inférieures, et il n'y a aucun doute là-dessus, puisque ces émissions sont répertoriées par grande catégorie d'origine : l'énergie, les transports, le bâtiment, l'agriculture, etc. Il est très clair que si la France a une émission CO₂ ramenée par habitant d'un peu plus de 6 tonnes par an, comparée à environ 10 tonnes pour la plupart de nos grands voisins, c'est bien grâce au nucléaire. Là-dessus, je crois qu'il ne peut pas y avoir d'argument.

Après, l'autre question est : comment, maintenant qu'on en est là, donc qu'on a pris de l'avance grâce au nucléaire, on peut encore avancer ? En appliquant la politique énergétique qui a été rappelée, qui donne clairement une priorité aux énergies que l'on qualifie de « décarbonées » : le nucléaire et les énergies renouvelables ; c'est très clair.

M. HOUI.- GDF Suez et Total ont été interpellés par Monsieur. S'il y a, dans la salle, des personnes de GDF Suez ou de Total qui souhaitent intervenir, en termes de droit de réponse, vous en avez la possibilité.

M. HELM.- Il y avait également une question sur la pêche. Je vous suggérerai de poser cette question sur notre site internet, de façon à ce que l'on interroge pour la réponse les comités locaux de pêche. Ainsi, on pourra avoir la vue des professionnels de la pêche sur cette question.

M. JOFFROY.- Je suis président de la Communauté de communes du Petit Caux et maire de Belleville-sur-Mer. Je voudrais intervenir d'abord pour vous remercier, Monsieur le Président, de la qualité de vos débats – c'est le deuxième auquel j'assiste –, sur l'honnêteté et la dignité qui entourent ces débats. Tout le monde peut s'exprimer et je vous en remercie.

Il y a déjà 30 ans, nos populations ont eu à s'exprimer sur l'arrivée d'une centrale nucléaire sur notre territoire. À l'époque, on connaissait beaucoup moins de choses sur le nucléaire

qu'aujourd'hui, et pourtant, nos populations ont fait confiance, en acceptant d'une manière bien volontaire les deux premières tranches.

Je crois qu'aujourd'hui, les populations ont regardé comment les agents d'EDF, et je veux leur apporter un témoignage à ce sujet, ont géré cet équipement d'une manière extrêmement efficace et exemplaire. La première observation que je fais est que nos populations font une très grande confiance aux agents EDF ; cela rebondit peut-être sur des soucis que certains ont pu exprimer ici ou là sur la pérennité de cette belle structure qu'était EDF.

D'autre part, pour revenir sur la consultation des populations, en tant que président de la Communauté de communes, j'ai souhaité que des délibérations soient prises par chacun de nos conseils municipaux. Je sais qu'à une ou deux exceptions près, le problème a été abordé dans chacune des communes.

Pour notre part, nous avons eu à délibérer quatre fois sur le sujet. Une première fois, lorsqu'il s'est agi d'être en opposition à Flamanville, nous avons regretté, c'est tout de même étrange, nos populations ont regretté que ce ne soit pas chez nous. La deuxième fois, nous avons délibéré et nous avons souhaité encore que l'EPR se construise sur notre territoire. Il faut quand même dire que cet équipement va se construire au cœur de nos populations et que les premières personnes que l'on doit écouter, ce sont elles, ce sont ces populations. Font-elles confiance ou non aux techniciens, aux scientifiques et non pas, parfois, aux pseudo-scientifiques ?

Nous avons eu à délibérer et la dernière délibération a clairement montré que notre collectivité était en faveur de la construction de l'EPR et, pour être tout à fait honnête, à deux abstentions près qui avaient pour raison le manque d'information sur la gestion des déchets. Nous l'avons enregistré. La totalité, sauf ces deux abstentions, était favorable à l'implantation de cet équipement.

Une grande confiance dans l'opérateur, mais, je répète que j'ai entendu des choses sur le sujet et que pour nos populations, ce sont les agents EDF que nous voyons et qui travaillent pour nous.

Ensuite, quand on dit que cela n'apporte pas d'activité, je voudrais poser la question aux gens qui disent cela de me dire quelle serait la situation de nos territoires s'il n'y avait pas, à Paluel et à Penly, ces deux équipements, que seraient nos plateaux s'il n'y avait pas cette activité. On peut se poser la question, mais quand on dit que ce ne seront que 400 personnes qui travailleront sur le site, c'est complètement faux, parce que ces personnes ont des enfants qui occupent nos écoles, il y a des enseignants, des restaurateurs, des quantités de gens qui vendent des automobiles... On ne peut pas quantifier au seul nombre d'agents qui font fonctionner la centrale l'évolution de la population.

J'ai dépassé mon temps, excusez-moi. J'ai encore beaucoup de choses à dire, mais je le ferai à travers, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les cahiers que vous nous proposez de rédiger.

M. HOUI.- Monsieur Fouquer, voulez-vous répondre à une partie des interrogations de Monsieur ?

M. FOUQUER.- Pour répondre en partie, parce que je ne suis pas plus technicien et expert, simplement ce que nous souhaitons faire observer sur la question de l'emploi : lorsque l'on présente la construction d'une nouvelle tranche de l'EPR comme une réponse au problème de l'emploi sur le bassin d'emploi dieppois, on pense que ce n'est pas une véritable bonne réponse, puisque les chiffres sont ceux donnés par EDF.

Il y a la période de construction, on l'a dit, on sait, l'exemple de Flamanville fonctionnant, que cela fait à peu près un quart de travailleurs salariés de la région qui sont impliqués à ce moment-là. À terme, cela doit tourner à 300 ou 400 personnes une fois la construction terminée.

Je suis d'accord avec vous qu'il y a des emplois induits, mais imaginez, et c'est le choix que l'on posait tout à l'heure, que simplement dans les énergies renouvelables, l'éolien, puisque c'est un exemple que j'ai donné, on s'aperçoit dans les pays voisins – j'ai cité le Danemark et l'Allemagne – que la proportion est sans commune mesure. Il y a des possibilités.

Pour nous, il ne s'agit pas de dire qu'on supprime les emplois, ce serait une stupidité sans nom, mais se poser la question de la transformation, de l'arrêt progressif du nucléaire, avec toutes les difficultés que cela représente, en particulier en termes de déchets et de sécurité, ici, pose un réel problème. Par rapport à ces questions, on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas.

Si on se place strictement sur le plan de l'emploi, les énergies renouvelables sont parfaitement capables de développer un emploi sans risque et dans des conditions bien supérieures.

Je vous ai donné un chiffre, il faut le redonner, car il est intéressant : l'Allemagne, 4 % de l'électricité en éolien, 26 % dans le nucléaire et, pour l'instant, 40 000 emplois dans l'éolien, 38 000 dans le nucléaire. Cela donne les proportions. Avec beaucoup moins, on a beaucoup plus d'emplois et je ne parle que d'une source d'énergie renouvelable.

M. HOUI.- Monsieur Sobacki, pour un complément ?

M. SOBECKI.- Avant d'arriver, je me suis arrêté, j'ai ouvert « *Paris-Normandie* » et j'ai vu que 18,2 % des entreprises de Haute-Normandie envisageaient de recruter. Je pense qu'il y a besoin de dynamiser le tissu économique de ce département et qu'un projet comme l'EPR peut servir de locomotive pour apporter un peu d'espoir.

Après, je pense qu'il faut qu'on fasse mieux que ce qui s'est fait sur Flamanville en termes de formation, de qualification. C'est aussi un enjeu, à mon avis, extrêmement important.

Dernière chose, je n'abuserai pas, sur la coopération dans les entreprises du nucléaire. Certes, certaines entreprises ont des droits de tirage dans d'autres centrales nucléaires mais, là, c'est autre chose qui va se mettre en place. On voit déjà qu'EDF n'est plus l'entreprise qu'on a connue avant, GDF est privatisée, on a coupé l'entreprise en tranches. Nous voulons simplement attirer l'attention sur les dangers que recèle cette évolution qui ne va pas répondre aux besoins des populations et qui risque d'accentuer ou peut-être de faire naître un divorce entre les citoyens, la population et cette entreprise EDF qui est plébiscitée par tout le monde, malgré les tentatives de vouloir les attirer vers d'autres sources d'énergie.

M. HOUI.- Il y a trois demandes d'intervention. Monsieur, je vous redonnerai la parole tout à l'heure ; il vaut mieux donner la parole à de nouvelles personnes.

M. PIETRI.- Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe. C'est d'ailleurs plutôt une opinion et un complément que je souhaitais ajouter.

Les chiffres donnés sur l'emploi peuvent paraître négligeables. Néanmoins, il est déraisonnable de les rapporter à la population de l'ensemble de la France. Si l'on rapporte ces chiffres au bassin d'emploi de Dieppe, on est sur des pourcentages d'activité loin d'être négligeables, même si tant est qu'on se maintienne au chiffre de 400, ce qui nous paraît d'ailleurs très sous-estimé par rapport à l'impact réel compte tenu des emplois induits et de l'activité liée à l'entretien, car il y a aussi l'activité liée à l'entretien qui amène un nombre d'emplois important, on est à plus de 2 % de l'emploi salarié de la zone d'emploi, ce qui veut dire qu'on est à l'ordre de grandeur de notre différentiel avec l'emploi national en matière de taux de chômage.

Peut-être que le nucléaire représente, par rapport à l'ensemble de la population française, un pourcentage négligeable. Au niveau du bassin d'emploi de Dieppe, ce n'est pas négligeable et nous serions effectivement dans une situation bien pire s'il n'y avait pas eu les tranches existantes.

Enfin, j'ajoute que les entreprises du territoire feront tout ce qu'il faudra pour être capables de répondre aux demandes d'EDF et que nous avons, comme les communes de la zone, délibéré favorablement pour ce projet.

M. HOUI.- C'est plus un point de vue, des compléments d'informations, qu'une question. Y a-t-il de nouvelles personnes qui veulent intervenir ?

Mme ERNIS.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ».

Première chose, par rapport au Monsieur qui disait que le débat se passait dans un cadre serein, nous avons fait le choix de participer au débat et d'avoir un dialogue serein mais, ce dialogue, nous le voulons avec les gens de la salle, avec la population, et pas par rapport aux représentants du maître d'œuvre, qui nous promet un monde où tout est beau ; on sait très bien que ce sont des paroles pour nous amadouer dans le cadre de ce débat public.

Dans ce cadre, si vous êtes si sûr de vous, et là, je m'adresse aussi au niveau de la Commission, pourquoi n'y a-t-il pas un référendum d'initiative populaire, où, dans ce cas, c'est la population qui décide.

Deuxième chose, la question des collectivités territoriales a été posée, un Monsieur de la Communauté de communes a répondu, mais à un moment donné, il faut un vote, le même vote, qui ait lieu au même moment, parce que c'est une institution démocratique qui permet de dire, oui ou non, si on est d'accord sur cette question ; ce n'est pas au pifomètre, tel maire, telle prise de position.

Je m'étonne que dans cette salle, où on est au cœur du problème par rapport à Penly, il y ait plus de réactions d'industriels, d'entrepreneurs, que de maires de la communauté du coin qui ont leur mot à dire en tant que représentants dûment élus par la population.

Je pose tout de même une question par rapport au CO₂. Quand on calcule le CO₂, est-ce simplement ce qui se passe au niveau de l'EPR ou cela compte-t-il aussi ce qui se passe en amont avec le transport de l'uranium et en aval avec la question des déchets ? Il faut le compter de cette façon, car il est trop facile de le voir à l'instant "t". Copenhague et Grenelle, qu'ont-ils apporté, sérieusement, dans la question par rapport aux énergies renouvelables ? Vous savez très bien que cela n'a rien apporté. A été évoquée la taxe carbone, mais c'était pris dans la poche des mêmes et les entreprises ne la reprenaient pas.

Sur la taxe professionnelle, vous nous avez fait un couplet : EDF va avoir la même taxe. Pourquoi Nicolas Sarkozy, aujourd'hui, essaierait de supprimer la taxe professionnelle pour refaire la même chose et que vous paieriez la même chose ? Vous n'allez pas nous faire croire cela. À un moment donné, si le congrès des maires a eu si peur pendant un moment, c'est qu'il y a un vrai problème sur la taxe professionnelle. Par rapport à la communauté de communes qui a eu des retombées financières par rapport aux premières installations, je ne pense pas du tout que cela se fera dans les mêmes conditions.

Je termine sur un point, par rapport au camarade de la CGT, sans aucune polémique, parce que je pense que le dialogue, ici, n'est pas avec monsieur le maître d'œuvre, mais entre nous, population, et les différentes composantes. Nous n'arrivons pas à la même conclusion sur la question de l'EPR mais je crois que nous défendons la même chose et que nous avons les mêmes intérêts de classe. On sait très bien que tel que c'est parti aujourd'hui, ce ne sera pas le public, ce sera public/privé et, dans ce cas, le privé prendra le dessus ; on sait très bien que sur l'emploi, on peut nous promettre de l'emploi, mais ce seront, comme disait mon voisin, des MacDo ou un marchand de frites qui attendra à la porte quand il y aura le chantier. À un moment donné, on ne peut leur faire aucune confiance par rapport au projet qu'ils ont.

Effectivement, il faut se bagarrer sur la question de l'énergie, les énergies renouvelables, où on peut avoir de l'emploi. Je pense qu'il faut qu'on travaille ensemble, on a tout intérêt à faire cela, que de s'allier avec ce Monsieur ! (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Il y a eu une interpellation d'élus. Est-ce que des élus veulent apporter des éléments d'information à Madame ?

M. PHILIPPE.- Juste un mot sur la légitimité des maires.

Cela tombe bien, parce que Flamanville, c'était le mandat précédent ; Penly, c'est ce mandat. Toutes nos populations connaissaient nos positions par rapport à l'EPR et quand nous avons été réélus, que je sache, cela n'a pas gêné.

Maintenant, sur la consultation des populations, il n'y a pas de problème, au contraire. Nous ne sommes pas exclusifs, nous nous sommes prononcés majoritairement pour l'EPR, nous nous sommes aussi prononcés majoritairement pour le parc éolien *off shore*. En revanche, si on fait une consultation, je pense que le parc éolien *off shore* sera plus contesté aujourd'hui dans la région, ce qui est dommage, que l'EPR lui-même.

M. HOUÏ.- La Commission a été interpellée par rapport à la mise en place d'un référendum. La seule chose que nous pouvons faire, puisque c'est au moins la troisième fois que cette hypothèse est mentionnée, est que, bien évidemment, comme nous le ferons sur l'ensemble des points mentionnés à l'occasion des débats publics, dans le compte rendu qui sera réalisé par la Commission, cet élément sera précisé. Par ailleurs, vous savez qu'il n'est pas dans notre capacité d'organiser ce type d'outil démocratique. Notre travail est, et c'est déjà beaucoup, d'organiser des débats ; ce n'est pas à nous d'organiser des référendums.

M. HELM.- Il y a peut-être une question sur le CO₂ à laquelle on pourrait répondre, savoir si tout était pris en compte, les activités amont et les activités aval. Je laisse la parole pour répondre à EDF.

M. JEANDRON.- Madame cite les émissions de CO₂ générées par les activités de construction elle-même et de fabrication de tous les matériels nécessaires à la construction. Il faut y ajouter également les émissions de CO₂ générées par la fabrication du combustible et donc l'extraction de l'uranium de la mine. Il faut également ajouter les émissions de CO₂ générées par le démantèlement des installations. Quand on fait une analyse complète des émissions de CO₂ générées par ce qu'on appelle l'ensemble du cycle de vie, d'où le terme « analyse cycle de vie », on retrouve les chiffres que vous avez dans le dossier du maître d'ouvrage, à savoir 4 grammes de CO₂ par kilowattheure sorti d'une centrale nucléaire. Comparativement, vous avez les autres technologies : le charbon, le gaz et d'autres renouvelables d'ailleurs. On a tendance à dire que les renouvelables n'émettent pas de CO₂, mais quand on fait ce type d'analyse, on trouve évidemment que pour construire une éolienne, pour construire un barrage hydroélectrique, pour construire des panneaux solaires, on émet aussi du CO₂ pendant la fabrication et pendant le traitement après utilisation de ces déchets. Ces chiffres sont dans le document. S'il faut plus de précisions, on pourra les apporter.

Sachez simplement que quand EDF produit ces chiffres de contenu CO₂ par technologie, ce sont des chiffres validés par des examens croisés d'experts internationaux ; nos chiffres sont validés en particulier par des experts suisses.

M. HOUÏ.- Une personne avait demandé la parole.

M. DEFOY.- Je suis maire de Saint-Martin-en-Campagne.

Quand vous dites derrière (*se retournant...*) qu'il n'y a pas de mise en relation avec notre population, c'est totalement faux. Déjà, je pense qu'avant l'arrivée de la centrale, dans les années 1975-1980, l'ensemble des communes de la Communauté de communes devait représenter 4 500-5 000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes à 8 000 environ, avec énormément de gens qui souhaitent venir s'installer chez nous. Je ne pense pas que l'arrivée de l'EPR et l'arrivée des premières tranches, 1 et 2, de Penly ont fait que les gens ont déserté, bien au contraire.

Dans ma commune, on est passé de 790, 800, 900 habitants à 1 300, 1 400, sans avoir de lotissement proprement dit qui soit amené par le grand chantier initialement. Je pense que vous n'avez pas le droit de dire qu'il n'y a pas de concertation avec les habitants et que les habitants n'en veulent pas ; c'est totalement faux. Par ailleurs, on a, à chaque fois, des relations avec les habitants,

parce qu'ils sont en contact avec nous très régulièrement, et avec la centrale avec les pastilles d'iode. (*Vives protestations dans la salle et rires.*)

Quand il y a les distributions de pastilles d'iode – vous pouvez rire tant que vous voulez, cela ne me dérange pas, je rirai aussi certainement –, des réunions sont faites avec la population qui vient en information. Il n'y a jamais eu, dans ces réunions, de problématique liée à l'implantation de la centrale. Il reste dans l'état d'esprit des gens. Nous avons une confiance absolue dans ce qui se fait avec les gens d'EDF sur la maintenance et la construction de la centrale. (*Intervention hors micro*)

Je ne vous ai pas coupé lorsque vous parliez !

Derrière, il y a une confiance absolue. En revanche, l'interrogation de nos gens, à juste titre, ce sont les déchets nucléaires.

M. ALA.- Nous passons à la question suivante.

M. HOUI.- Il y a une question sur les déchets nucléaires ; il faut y répondre.

M. JEANDRON.- Cela peut être long, c'est un sujet en soi, qui a fait l'objet d'un débat public organisé par la Commission nationale du débat public en 2005 et qui a abouti à la loi de 2006 sur les déchets nucléaires qui a renouvelé celle de 1991.

Dans ce débat public précédent, qu'est-ce qui a été mis en évidence ? Tout a été produit, évidemment, en tant que chiffres, volume, activité. En fait, il faut retenir qu'aujourd'hui, toutes les filières, toutes les catégories de déchets nucléaires, puisqu'ils sont triés à la source par activité et par volume, ont maintenant une filière de conditionnement et d'entreposage ou stockage définitif, à l'exception de la catégorie des déchets de haute activité vie longue, qui sont aujourd'hui conditionnés dans des conditions très sûres et très respectueuses des populations environnantes. Ils sont situés dans un hall d'entreposage à l'usine de La Hague.

Les travaux en cours ont pour but de déterminer la possibilité de choisir le lieu de stockage définitif de ces déchets, sachant que la loi de 2006 a clairement exprimé la faisabilité et le choix préférentiel d'un stockage dit « en grande profondeur ». (*Intervention hors micro dans la salle.*)

M. HOUI.- Laissez parler, vous aurez la parole ensuite !

M. JEANDRON.- Sur ce sujet complet, je pense que, raisonnablement, cela devrait faire l'objet d'une présentation un peu plus consistante, parce qu'il est difficile, en deux ou trois minutes, de résumer la situation.

M. HOUI.- Je tiens bien évidemment à informer celles et ceux qui ne l'ont pas encore vu que nous avons prévu près d'ici, à Envermeu, le 4 mai, une réunion spécifique dédiée à la sécurité et à la sûreté. Nous avons également prévu le 10 juin, au Havre, une réunion spécifique au cycle de vie de l'EPR, de l'extraction de l'uranium en passant par la case déchets et en allant jusqu'au démantèlement. Ces points pourront être abordés de manière plus construite.

Y a-t-il une personne de l'ANDRA qui, dans la salle, serait en situation d'apporter des compléments de réponse à ce que Monsieur vient de dire ?

M. CHASTAGNER.- De l'ANDRA. Je rappelle que l'ANDRA (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs) est un établissement public qui a été créé par la loi du 30 décembre 1991 et est en charge de la gestion des déchets radioactifs sur le territoire national.

Je tiens à rappeler que la grande majorité des déchets produits à l'heure actuelle a une solution de stockage, que ce soient les déchets de très faible activité sur le centre de Morvilliers, dans l'Aube, qui a démarré en 2003, qui correspondent essentiellement à des déchets de démantèlement des installations nucléaires pour certaines déjà arrêtées. Par ailleurs, le centre de Soulaisnes, toujours

Penly, le 22 avril 2010

dans l'Aube, est destiné à recevoir les déchets d'exploitation du parc nucléaire, mais également des autres centres nucléaires, sans oublier, bien évidemment, les déchets de la médecine nucléaire, par exemple.

Les efforts faits par les producteurs de déchets, par les exploitants, pour réduire les déchets, font que ce centre, qui a une capacité d'un million de mètres cubes, a une durée de vie devant lui, c'est-à-dire une capacité de recevoir des déchets, pendant encore une cinquantaine d'années. L'ensemble de ces déchets représente environ 90 % des volumes, mais il est vrai que les 10 % des volumes restants concentrent une grande majorité de l'activité.

Comme l'a rappelé le représentant d'EDF, il y a eu deux lois, la loi du 30 décembre 1991 et la loi de juin 2006, qui ont fixé finalement les grandes orientations en matière de gestion des déchets. Là où des solutions paraissent au départ exclusives les unes des autres – on parlait de l'entreposage, de la séparation poussée de la transmutation, du stockage géologique –, il est apparu en 2006 que l'ensemble était complémentaire et que la gestion en stockage géologique profond était une solution absolument nécessaire, parce que, quelles que soient les solutions autres, il y aura toujours des déchets.

Pour cela, il est absolument nécessaire de pouvoir trouver une couche géologique la plus sûre possible ; c'est ce qui est en cours d'étude à l'heure actuelle dans la région de Meuse/Haute-Marne, à Bure, sur le laboratoire de Bure, pour évaluer la capacité de l'argile présente dans le sous-sol, une argile de 150 millions d'années à 500 mètres de profondeur, et évaluer la faisabilité d'un stockage.

Ces décisions se prendront autour de 2012-2015 et si la décision est prise d'aller plus loin, le stockage réversible pourra voir le jour en 2025. « Réversible » signifie que l'on se donnera une période, la période d'exploitation de ce stockage, c'est-à-dire une centaine d'années, pour pouvoir faire évoluer le concept, pour pouvoir, éventuellement, rechercher ou compléter des dispositions sur ce stockage.

M. HOUI.- On reprend le tour de parole !

Mme BERGER.- Je suis militante du collectif anti-EPR. Je ne sais pas si, à Tchernobyl, c'étaient des pseudo-scientifiques ou des vrais savants ; en tout cas, la population devait leur faire confiance.

Mais depuis l'aube de l'humanité, on n'a jamais vu que des vrais scientifiques ou des pseudo-scientifiques empêchent tout risque ; le risque zéro n'existe pas et l'Autorité de sûreté nucléaire le signale régulièrement, dans tous ses rapports annuels, qui sont accessibles d'ailleurs sur internet.

En revanche, on nous a expliqué que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté à la frontière française, qu'il n'avait pas passé les frontières, on nous explique que le nucléaire, c'est sûr, ce n'est pas dangereux, on explique aux Russes qui sont allés démanteler la centrale que ce n'était pas dangereux, sauf que les 800 000 liquidateurs de la centrale sont morts. 800 000, c'est beaucoup ; en tout cas, c'est beaucoup plus que les 50 morts et les 4 000 cas de cancer avoués par l'OMS en 2005.

On nous explique que les populations prennent leurs décisions en connaissance de cause, on nous explique que le maire a un mandat, oui, et à l'aune de son mandat, il voit les retombées financières qui sont de vraies mannes pour la population. D'ailleurs, une population fragile, qui n'a pas de travail, forcément, a-t-elle le choix ? Est-ce vraiment démocratique ? A-t-elle le choix ou est-elle dans l'obligation d'accepter une situation risquée parce qu'il faut bien manger ? Dans certains territoires russes contaminés, certaines femmes continuaient de cultiver leur potager et de se nourrir de leurs légumes parce qu'il fallait bien bouffer.

Je ne pense pas que la population ait un vrai choix, je ne pense pas que la population ait été vraiment consultée, parce qu'elle n'a pas les éléments et ne connaît pas les éléments pour décider. Il faudrait les lui donner, ce qui n'est pas forcément fait dans les brochures que l'on reçoit ou peut-être dans les débats publics quand on pose certaines questions.

La question des déchets vient d'être posée. Je comptais la poser et je vais donc m'abstenir. Ce qui m'inquiète aussi, c'est le démantèlement. Nos centrales nucléaires sont, pour certaines, dans un avancement certain, elles ont une vétusté ; que vont-elles devenir ?

Le combustible qui sert à faire fonctionner les centrales n'est pas éternel non plus. Qui paiera ? Nos enfants ? Parce que là, on voit, à l'aune d'un mandat de maire, que cela rapporte de l'argent, mais est-ce qu'on voit à 20 ans ce que cela va coûter à nos propres enfants ? Des milliards d'euros.

Je pense que, comme d'habitude, quand cela rapporte de l'argent, c'est pour des compagnies privées, quand cela coûte de l'argent, c'est la puissance publique, c'est-à-dire nos impôts, comme cela s'est produit en Angleterre ; quand il y a eu des soucis avec la filière nucléaire britannique, le Trésor britannique a renfloué avec l'impôt des Britanniques et une fois que l'entreprise a été renflouée, elle a été cédée au privé ; d'ailleurs, je pense qu'EDF a racheté. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Il y a eu à nouveau une interpellation d'élus sur le thème du choix et de la consultation ; est-ce que l'un d'entre eux voudrait répondre ? Ensuite, on repassera la parole à la tribune pour traiter du thème du démantèlement.

M. JOFFROY.- Je voudrais simplement répondre à la personne qui vient de s'exprimer sur la fiscalité que, malheureusement, elle ne connaît pas bien les règles de fiscalité. S'il y a des ressources financières plus importantes sur notre territoire, il ne faut pas oublier, chère Madame, qu'il y en a aussi jusqu'au niveau du Département et de la Région, ne pas penser qu'un établissement comme celui-ci ne produit des recettes fiscales que pour quelques habitants. Si vous habitez à Rouen, vous en bénéficiez aussi. Il ne faut pas propager dans la population des informations erronées. C'est une rectification que je voulais apporter.

Mme BERGER.- Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. JOFFROY.- Je termine, Madame.

Je reconnais que notre territoire a des recettes fiscales plus importantes que d'autres, mais quand vous avez un casino dans une ville, c'est la ville qui reçoit les recettes du casino.

Mme BERGER.- Mais c'est moins dangereux !

M. HOUI.- Sur la question du démantèlement ?

M. DUPUIS.- J'ai deux éléments de réponse sur la question du démantèlement... (*Brouhaha.*)

M. HOUI.- On est quasiment au bout... Un peu de patience, on continue à s'écouter et à se respecter ! Merci.

M. DUPUIS.- J'aurai deux éléments de réponse concernant le démantèlement.

D'abord, sur la faisabilité du démantèlement, nous avons aujourd'hui des chantiers de démantèlement en cours ; il y a, dans le monde, et on travaille en coopération avec d'autres opérateurs, notamment américains, des centrales nucléaires du même type, réacteur à eau pressurisée, que celles que l'on a en France, qui, aujourd'hui, ont été totalement démantelées et pour lesquelles les sites sont revenus à l'état naturel. La faisabilité technique du démantèlement des installations nucléaires est prouvée et nous la mettons en œuvre aujourd'hui en France.

Ensuite, pour ce qui concerne le problème des provisions, aujourd'hui, il y a un dispositif réglementaire : la loi que l'on évoquait tout à l'heure du 28 juin 2006 ; je vous renvoie à son article 20 qui sécurise la façon dont les opérateurs, les exploitants d'installations nucléaires doivent provisionner tout au long de la vie de la centrale les sommes qui permettront, le moment venu, de procéder au démantèlement. Ces sommes sont provisionnées dans les comptes de résultat des

entreprises concernées, premièrement, et, deuxièmement, doivent faire l'objet – c'est un mot un peu technique – d'actifs dédiés, c'est-à-dire que c'est un patrimoine qu'on est obligé de constituer, dont nous n'avons pas la libre disposition ; l'emploi de ces fonds est strictement réglementé et surveillé par l'État, de façon à ce qu'il soit totalement disponible et consacré au futur démantèlement de ces installations.

Tout cela, nous devons en rendre compte tous les trois ans, dans un rapport triennal, qui est examiné par l'Autorité de sûreté, par nos ministères de tutelle et par une commission qui comprend des personnes qualifiées, des parlementaires, et qui s'assure que ces fonds existent, sont constitués à un niveau suffisant pour faire face aux charges de démantèlement. Le premier rapport est sorti en 2007 et nous devons sortir dans le courant de l'année 2010 la deuxième édition de ce rapport.

Je dois souligner que ce dispositif s'applique aussi, de la même façon, aux charges de long terme qui sont liées à ce que l'on évoquait tout à l'heure, à savoir le stockage sur le long terme des déchets issus du cycle du combustible. Tout cela est totalement provisionné, surveillé et garanti.
(Intervention hors micro)

M. HOUI.- Par rapport à une question que Madame a posée, quelqu'un veut-il intervenir sur le thème : choix, obligation de la population, consultation ? Parmi les élus, y a-t-il des personnes qui veulent intervenir ?

Il y a effectivement le thème de l'information ; est-ce qu'une personne qui appartient à la CLI de Paluel-Penly serait présente dans la salle pour fournir également des éléments complémentaires ?

M. PHILIPPE.- Sur les risques, il ne faut pas non plus laisser croire que les maires sont des gens irresponsables !

Qu'il y ait des risques, on en est conscient, on le sait bien, on a suffisamment de réunions d'information, que ce soit par les pouvoirs publics, avec EDF, pour savoir qu'il y a des risques, mais toute industrie a ses risques. Interrogez les gens de la vallée de la Seine avec toute la pétrochimie ! Je pense qu'il y a eu beaucoup plus de morts dans les mines de charbon qu'à cause du nucléaire. La route ! Est-ce que parce que la voiture tue, on oblige tout le monde à marcher ?
(Réactions dans la salle.)

Des risques, il y en a partout. On sait bien qu'il y a des risques ; le tout, c'est la maîtrise des risques. On dit seulement qu'on a confiance dans les pouvoirs publics.

M. HOUI.- Qui veut intervenir ?

M. ROZIES.- Je suis président de l'UFC Que Choisir de Haute-Normandie.

J'interviens pour deux raisons. La première est que je suis membre de la CLI Penly-Paluel. J'entendais M. le maire qui vient de nous parler de la confiance que l'on peut avoir dans l'opérateur. La confiance que l'on peut avoir dans l'opérateur est une confiance qui est, là encore, à conquérir. Je siège dans d'autres commissions qui sont du même type que celle de la CLI de Penly-Paluel, les CLIC qui fonctionnent autour des centres de production Seveso, mais après « CLI », il y a « C », comme « concertation ». C'est un combat que nous avons mené, parce qu'il y a d'autres personnes de la CLI qui existent ici, que nous défendons en tant qu'associatifs, d'avoir une réelle concertation sur ce qui se passe.

La semaine dernière, il y a eu un feu sur Paluel qui a duré trois jours ; ce n'est pas anodin. En tant que membre de la CLI, j'attends toujours qu'une explication remonte vers nous pour nous dire ce qui s'est passé. On espère que cela va évoluer, mais on n'y est pas encore et la confiance qu'ont les élus ici me semble peut-être à travailler un peu plus.

En ce qui concerne ce qui est purement EDF, en début de séance, Monsieur Dupuis, vous avez fait allusion au prix de production du kilowattheure, de tête, 5,5 centimes. Alors que nous, à Que

Choisir, nous avons conseillé aux usagers d'EDF de garder l'ancien système, de continuer à avoir les tarifs réglementés, nous avons tout de même quelques inquiétudes quand nous entendons de vos grands patrons – il est peut-être disparu ou est peut-être derrière ou le nouveau... cela a sans doute été pensé ainsi – une réclamation d'augmenter de 25 % le prix du kilowattheure ; cela nous semble tout de même un peu curieux. Vous avez des moyens, apparemment, pour construire des machines pour produire de l'électricité sans trop de problèmes, 9 milliards. En tant qu'usagers, nous aimerions bien, parce que cela fait des dizaines d'années que nous payons l'outil de fabrication de l'électricité, que cela ne tombe pas dans les poches de certains actionnaires.

Monsieur Dupuis, si vous pouviez nous donner un peu une idée de la politique tarifaire telle que vous la voyez, qui peut peut-être aussi jouer sur le coût que représente la fabrication d'un EPR indirectement ou du moins sur les justifications de cette utilisation de notre argent. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Une question sur le prix du kilowattheure. Ensuite je proposerai à nouveau à M. Létalon de prendre la parole, car vous avez peut-être des informations concernant la concertation et l'épisode qui vient de se dérouler à Paluel.

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne le coût du kilowattheure, j'ai indiqué 5,5 à 6 centimes d'euro du kilowattheure. En fait, il faut savoir que le prix de l'électricité facturée aux clients, si je prends les ménages, donc les particuliers, aujourd'hui, au tarif réglementé, est aux alentours de 12 centimes d'euro du kilowattheure. Dans ces 12 centimes, 27 % sont des taxes prélevées par l'État, soit la TVA, des taxes locales sur l'électricité, une contribution tarifaire d'acheminement, la CSPE (contribution pour le service public de l'électricité) qui permet de prendre en charge la péréquation tarifaire, à savoir que tout le monde paye l'électricité au même tarif en France, que l'on soit en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer, que l'on soit dans des campagnes reculées ou dans une grande métropole, et de payer les obligations d'achat que le système électrique a vis-à-vis des énergies renouvelables, 33 % sont pour l'acheminement de l'électricité (réseau de grand transport et réseau de distribution). La partie qui permet de rémunérer l'opérateur n'est que de 40 % ; c'est celle-là qu'il faut mettre en regard du coût de production. 40 % de 12 centimes, on est à un peu moins de 5 centimes d'euro du kilowattheure.

Cette électricité n'est pas seulement composée de nucléaire ; elle est composée aussi d'un peu d'électricité de charbon ou de gaz, de façon à servir le réseau à toutes les heures de l'année.

C'est sur cela que notre ancien président a proposé une augmentation mais je pense qu'on sera amené à y revenir à la réunion de Rouen, puisqu'elle est consacrée, entre autres, au coût de l'électricité. Je ne l'ai pas là, mais j'aurai l'occasion de vous montrer à ce moment-là la comparaison des coûts de l'électricité en France avec les pays voisins. Vous verrez qu'il y a un écart entre ce qu'il y a en France et dans les pays voisins.

L'incendie de Paluel, à ma connaissance, s'est produit sur un transformateur, ce qui permet d'élever la tension depuis la sortie de l'alternateur jusqu'au niveau de tension qui correspond au réseau. Ce sont des appareils électriques qui, dans certains cas, peuvent avoir des avaries ; cela a été le cas. Dedans, il y a des isolants, de l'huile ; c'est ce qui a déclaré un incendie.

Je n'ai pas davantage d'informations. (*Réactions dans la salle.*)

M. HOUI.- On écoute !

M. JEANDRON.- Il s'agit effectivement d'un incendie sur le transformateur électrique de la tranche 3 de Paluel. L'huile a brûlé, les pompiers sont intervenus et ont éteint l'incendie externe en trois à quatre heures. L'huile présente à l'intérieur du transformateur a continué à se consumer pendant trois jours, ce qui a amené à devoir faire des appoints d'eau, des injections d'eau, pour refroidir le transformateur.

Encore une fois, il s'agit d'un transformateur qui remonte la tension pour la délivrer sur le réseau de grand transport ; c'est donc une installation que l'on trouve dans toutes les centrales, qu'elles soient nucléaires ou pas, qu'elles soient à charbon, hydrauliques ou autres. C'est un transformateur qui n'a absolument rien de nucléaire et, encore une fois, l'incendie a été correctement géré et le remplacement du pôle du transformateur a été engagé immédiatement.

M. HOUI.- Encore trois questions et je vous propose qu'on arrête là, parce qu'il est déjà 20 heures 30.

M. ROZIES.- La précision par rapport à la CLI ? C'est l'intérêt de la question.

M. HOUI.- J'avais demandé à M. Létalon de pouvoir intervenir ; on va lui passer le micro.

M. ROZIES.- L'origine de ce qui s'est passé à Paluel, j'espère que ce sera présenté en CLI de façon à ce que l'on comprenne, c'est une chose, mais la logique qui est derrière, c'est la logique de transparence. Quand vous lisez dans le journal que le journaliste n'a pas pu approcher, qu'il n'a pas pu avoir d'explication, dans le premier article que j'ai lu, c'est là que j'ai trouvé cela anormal.

Je regrette qu'il n'y ait pas directement, vis-à-vis de la CLI qui est un outil très intéressant d'interpellation de la façon dont cela se passe dans les centrales, un rapport qui nous soit fait le plus vite possible, en nous expliquant pourquoi, comment, etc.

Je savais parfaitement que cela n'avait pas impacté, ce qui est le plus dangereux, évidemment, le cœur nucléaire.

M. HOUI.- Le fonctionnement de la CLI et, ensuite, on passe aux trois questions restantes.

M. LETALON.- Je vais essayer d'expliquer comment on s'y prend pour tenir les gens informés et garantir la transparence nucléaire, en particulier vis-à-vis de la CLI. Je vais parler du cas de Penly, qui est similaire à celui de Paluel.

À chaque fois qu'on a un événement, on informe immédiatement la CLI, c'est le principe. On a même prévu avec eux, pour accélérer, parce que, parfois, on a du mal à les joindre, que par téléphone on ne joint pas toujours les gens, de les joindre par mail, de leur envoyer systématiquement et très rapidement un mail pour dire : « *il vient de se passer cela* » et essayer de décrire. Naturellement, on ne peut pas immédiatement tout expliquer ; on n'a pas l'expertise, par exemple, du transformateur ; il faut laisser le temps aux experts de travailler. En revanche, je peux vous garantir qu'à la prochaine réunion de CLI, si vous demandez des informations, vous aurez la totalité des informations dont nous disposons.

Ensuite, d'autres moyens d'information, nous en avons, indépendamment des événements qui sont déclarés ; un journal mensuel est diffusé, est accessible par internet également. Si vous le voulez, nous vous ajoutons dans notre liste de diffusion et vous l'enverrons.

Enfin, dernière chose que je voulais rappeler, une loi a été votée sur la transparence en sûreté nucléaire et nous impose de répondre aux questions. Personnellement, à chaque fois que des gens ont écrit pour poser des questions en demandant : « *Qu'est-ce qui s'est passé ?* » ou : « *Pouvez-vous m'expliquer cela ?* », on met un point d'honneur à répondre rapidement, de même que chaque fois qu'un élu ou quelqu'un du monde associatif a demandé à venir voir pour avoir des réponses, on ouvre et on explique ; c'est ce qui, je pense, donne aussi confiance, c'est cette logique d'expliquer notre métier. Souvent, je me rends compte que la grosse difficulté, c'est que les gens ne savent pas. Le fait d'expliquer, de montrer, permet de dédramatiser, de se rendre compte et de relativiser les choses.

M. LAVENUE.- Premièrement, on nous a dit dans le petit film et au départ que les centrales EPR n'étaient, en quelque sorte, qu'une modernisation des centrales que nous connaissons, ce qui est un

discours plutôt rassurant, mais alors je m'interroge sur les raisons pour lesquelles on rencontre tant de difficultés en Finlande et à Flamanville pour construire ces nouvelles centrales. En effet, une modernisation... La dernière Ferrari est une modernisation de la De Dion Bouton de 1898, elles se meuvent toutes les deux grâce à un moteur à explosion et, en même temps, cela n'a rien à voir. Je voudrais qu'on nous explique les différences entre la centrale EPR et la centrale classique telle que nous la connaissons, d'où viennent ces difficultés que l'on rencontre sur les chantiers et comment il se fait qu'on ne les rencontre que maintenant, au moment de la construction. Comment se fait-il que ces difficultés n'aient pas été anticipées au moment de la conception ?

Je ne suis pas technicien ; vous allez pouvoir nous expliquer.

Deuxièmement, j'avais appris par la presse qu'une des difficultés rencontrées à Flamanville portait sur la qualité du béton. La qualité du béton dans une centrale nucléaire, ce n'est pas n'importe quoi ; on s'en aperçoit, c'est bien. Le problème est que c'est l'Autorité de sûreté nucléaire qui s'en aperçoit, donc on a un peu l'impression d'un « pas vu pas pris », dans la mesure où je considère, et vous allez vous expliquer là-dessus, que c'est à EDF, au futur exploitant, de s'assurer que les préconisations du concepteur sont respectées par ceux qui interviennent dans la construction de l'ouvrage ; ce n'est pas à une autorité extérieure exclusivement, qui est là en parachute, de s'assurer que les préconisations sont respectées. Quels sont les moyens que se donne EDF pour s'assurer que les constructeurs construisent bien la centrale telle qu'ils la souhaitent ?

Enfin, une dernière remarque que je ferai vis-à-vis de nos élus locaux qui ont dit leur confiance à EDF... C'est quelque chose que je comprends très bien. Il est vrai qu'en 1980, EDF avait une aura de service public, c'était vraiment un patrimoine national et il y avait une façon de travailler, qui n'était pas sans reproche mais qui recevait un certain accueil de la population. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, l'EDF de 2010 n'a rien à voir avec l'EDF de 1980, dans la mesure où son credo n'est plus le service public mais la rentabilité. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- La première question, Monsieur Dupuis, va être pour vous.

M. DUPUIS.- Oui, Monsieur le Président.

D'abord, l'EPR est un réacteur évolutionnaire par rapport aux précédents exemplaires. Les difficultés que l'on rencontre sur la réalisation de l'EPR – je ne parlerai que de Flamanville, nous ne sommes pas sur celui de la Finlande –, qui ne sont pas des difficultés insurmontées, sont très comparables, somme toute, à ce que rencontrent d'autres industries ; si je prends, par exemple, l'aéronautique, industrie de pointe s'il en est, quand Airbus passe de l'A340 à l'A380, cela ne s'est pas fait tout seul, il y a eu aussi des difficultés de mise au point et pourtant, maintenant, l'Airbus 380 vole et je ne doute pas que ce sera une réussite.

Pour l'EPR, un processus de mise au point d'un nouveau produit comme celui-là est un processus compliqué, qui nécessite beaucoup d'études ; que l'on rencontre des difficultés, finalement, n'a rien de surprenant par rapport à ce qui se passe dans toutes les industries. Ce n'est pas pour autant que l'on n'arrivera pas à mettre ce réacteur en service et qu'il aura des performances correspondant à ce que l'on attend de lui.

Concernant les difficultés qu'on a pu rencontrer sur le chantier de Flamanville, vous parliez de la qualité du béton, je ne pense pas qu'on ait eu de problème de qualité de béton. L'épisode que vous citez est un problème que nous avons eu sur des éléments de ferrailage qui manquaient avant que le béton soit coulé et sur lesquels il y a eu un défaut dans le système d'assurance qualité qui n'a pas conduit à ce que ces éléments soient oubliés. D'ailleurs, on le relate dans notre dossier du maître d'ouvrage, dans tout le chapitre 11, qui rappelle toutes les actions de contrôle menées par le maître d'œuvre, puis par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui s'est révélée efficace.

M. HOUI.- Les deux dernières questions ? M. Correa demande la parole depuis un petit moment ; on va lui donner.

Mme SAUVAGE.- Collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ».

Je vais m'adresser à ces messieurs d'EDF. Depuis le début de cette réunion, comme les deux autres, les précédentes, vous vous référez aux économies d'énergie, et là, j'ai du mal à comprendre, j'ai du mal à associer économie d'énergie et construction de réacteur qui doit en produire beaucoup ; cela me semble incompatible. J'ai l'impression que là, vous vous retirez, reculez, derrière des termes à la mode, tout simplement, et cela leurre un peu les concitoyens.

J'aimerais une explication sur vos économies d'énergie. Quand on sait qu'au mois de juillet 2009, une société qui crée des compteurs pour surveiller la pointe de consommation des ménages a été condamnée, suite à une loi prise par la CRE, à verser à EDF des indemnités, par rapport à ce sujet, j'aimerais savoir si vous avez touché ces indemnités ou si vous les avez reversées pour des économies d'énergie ? Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. JEANDRON.- Encore une fois, économie d'énergie et construction de nouveaux moyens de production ne sont absolument pas antinomiques l'un de l'autre ; il y a toujours derrière une question d'équilibrage aujourd'hui et à l'avenir entre les moyens de production et les besoins d'électricité. Ces besoins d'électricité, bien sûr, nous en faisons une provision par rapport à nos propres clientèles, mais c'est une activité qui est de la responsabilité des pouvoirs publics et qui a donné lieu à la publication de ce qu'on a appelé PPI (programmation pluriannuelle des investissements), exercice qui consiste justement à vérifier que la demande d'électricité sera bien compensée par les moyens de production, mais la politique énergétique dit bien, et c'est sa première priorité, qu'il faut d'abord et avant tout modérer les consommations d'électricité et faire ce qu'on appelle de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire aussi bien agir sur les comportements que sur les performances énergétiques de nos installations de chauffage, de nos propres bâtiments, etc.

Je n'ai pas pu donner tout à l'heure d'élément, mais EDF, encore une fois, s'inscrit dans la politique d'économie d'énergie, de nucléaire et d'investissement dans les renouvelables.

Sachez, par exemple, que sur la première période de trois ans dite « des certificats d'énergie », puisque les économies que nous faisons, nous devons les certifier, nous recevons un certificat en échange et nous devons en accumuler un certain nombre fixé par la loi – encore une fois, tout cela est complètement cadré –, EDF a fait 30 térawattheures, c'est-à-dire 30 milliards de kilowattheures d'économie d'énergie cumulée sur la durée de vie des appareils ; tout ceci est sous contrôle de l'externe, sous contrôle d'agences de vérification et des DREAL qui collectent tous les certifications que l'on remet.

C'est non seulement une politique publique, c'est également la stratégie d'EDF que de faire réellement ces économies d'énergie chez les clients. Je signale que pour arriver à ce chiffre, EDF a participé directement à la rénovation de 500 000 logements en trois ans.

Mme SAUVAGE.- Avec chauffage électrique conseillé ?

M. JEANDRON.- 500 000 logements sur lesquels nous avons fait des opérations d'isolation, de changement de système de chauffage pour aller vers des chauffages beaucoup plus performants, modification du bâti. Nous avons agi chez les industriels ; plus de 4 000 clients industriels ont bénéficié d'opérations concrètes pour moderniser leur process. C'est en faisant tout cela qu'on a pu réunir l'équivalent de 30 milliards de kilowattheures d'économie d'énergie.

M. DUPUIS.- Je précise, pour terminer sur les économies d'énergie, que les chiffres donnés par Claude sont pour la première période, 2006-2009. Pour la période suivante, les objectifs qui nous sont assignés sont trois fois plus importants ; nous nous emploierons à tenir ces objectifs. (*Interventions hors micro sur le fait qu'il n'a pas été répondu à la dernière question.*)

M. JEANDRON.- On vous répondra plus précisément ; cela peut faire l'objet d'une question écrite à laquelle on répondra ; il s'agit d'une société qui vendait des services de réduction de
Penly, le 22 avril 2010

consommation à la pointe. Cette société agissait en fait dans un cadre qui ne lui était pas autorisé. Encore une fois, le cadre législatif est fixé. Il y a un cadre, d'ailleurs, de rémunération des sociétés et des opérateurs qui vont agir pour faire des effacements. Vous savez peut-être comme moi qu'un groupe parlementaire vient de se réunir et de faire travailler des experts sur ce sujet, le groupe dit « Sido-Poignant » du nom de deux parlementaires. Ce groupe propose un certain nombre de mesures qui vont répondre à ce « vide » juridico-commercial qui existait auparavant, pour permettre aux opérateurs ou à des opérateurs nouveaux d'être rémunérés pour des services de réduction de consommation à la pointe.

M. ALA.- Les deux dernières questions, puis la conclusion par le Président.

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ».

En matière de création d'emploi, sur la banlieue de Rouen, à Tourville-la-Rivière, il y a un marchand de meubles nordique qui a créé 400 emplois, donc plus que le futur EPR pour beaucoup moins d'argent et beaucoup moins de risques, mais c'est un détail.

Par ailleurs, l'ANDRA avait adressé à pas mal d'élus une lettre leur demandant d'accueillir les déchets nucléaires chez eux. Je pense que les maires présents ici ont dû recevoir ce courrier. Il serait peut-être intéressant de savoir ce qu'ils en ont pensé et comment ils ont répondu, dans la positive ou la négative, à savoir : « *Acceptez-vous de recevoir les déchets nucléaires dans votre commune ?* », car recevoir un réacteur nucléaire est intéressant, mais il y a aussi la contrepartie qui consiste à recevoir également les déchets nucléaires. (*Applaudissements.*)

Je vous demanderai d'avoir votre réponse de ce point de vue.

Ensuite, dans le cahier du débat public présenté par EDF, à la page 19, on a un schéma où l'on voit la décomposition de l'utilisation des différents moyens de production entre la production de base par le nucléaire et les moyens de pointe. Vous nous citez souvent des tarifs de production très intéressants. Il faut savoir que l'électricité est régie par un système de bourse européen et que l'unité de compte est le mégawatt, qui se négocie à des prix divers. Pour prendre un exemple concret, le prix du mégawatt est d'environ une centaine d'euros ; au mois d'octobre, en France, je n'ai plus le jour précis, il se trouve que ce jour-là, il est monté jusqu'à 1 300 euros, parce qu'il a fait plus froid que d'habitude, donc il y a eu un très gros appel ; en plus, EDF a eu un barrage qui est tombé en panne, ce qui lui a fait un gros manque à gagner, de l'ordre, me semble-t-il, de plus de 7 gigawatts. C'est ce qui a renchéri le prix de l'électricité ; on est passé de 100 euros habituellement à 1 300 euros. Voilà ce qu'il en est par rapport au prix de l'électricité.

Pour faire le lien avec ce schéma, on s'aperçoit qu'une partie en moyens de base est constituée par le nucléaire et qu'une partie de pointe est constituée par les barrages hydrauliques. Or, au lendemain de la nomination de M. Proglia, votre *boss*, une entreprise norvégienne s'est portée acquéreuse des barrages français. Il faut savoir que les barrages français, qui sont de l'énergie renouvelable, comme par hasard, arrivent à amortissement. La majorité des barrages français seront amortis dans les années qui viennent, c'est-à-dire que toutes les Françaises et tous les Français ont payé pendant plusieurs décennies des barrages qui vont être offerts au privé.

La seule énergie renouvelable qui était suffisamment importante, on va la renouveler au privé, parce que M. Borloo a signé en juillet 2008 un décret fixant les règles de la mise en concurrence des concessions des 399 barrages français, dont environ 80 % d'entre eux sont exploités par EDF, c'est-à-dire qu'on va avoir sur le sol français 400 barrages dont l'électricité sera vendue à la concurrence. Cette petite partie bleue du schéma qui intervient comme moyen de pointe de production d'électricité va partir à la concurrence.

Ensuite, en janvier, EDF, apparemment – une dépêche de l'agence Reuters est parue –, devra céder jusqu'à 30 % de sa production nucléaire jusqu'en 2025. Si vous reprenez le schéma, que vous retirez la partie bleue et un tiers de la partie ocre, tout cela part à la concurrence, c'est-à-dire que ce

sont des gens qui auront une électricité, qui nous la feront payer le prix qu'ils voudront. On s'achemine vers le syndrome Enron, qui était un grossiste en électricité américain, qui vendait l'électricité le prix qu'il voulait. L'électricité ne se stocke pas et un producteur d'électricité doit avoir à sa disposition le volume d'électricité dont la population a besoin, sous peine de *black-out*. Aux États-Unis, la Californie a dû acheter une quantité phénoménale d'électricité pour éviter son *black-out*. Les 1 300 euros dont je vous ai parlé tout à l'heure, cela aurait pu être beaucoup plus...

M. HOUI.- Monsieur Correa...

M. CORREA.- Pour dire qu'attention, on s'achemine vers une situation où les producteurs d'électricité feront ce qu'ils voudront, nous vendront le prix de l'électricité qu'ils voudront et nous mettront un pistolet sur la tempe en disant : « *Vous achetez cette électricité le prix que l'on veut, sinon c'est le black-out !* » et ce n'est pas envisageable. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- C'étaient trois minutes bon poids ! Je vous propose que l'on passe la parole à la dernière personne qui voulait poser une question. (*Intervention hors micro.*)

On va répondre aux questions. Jusqu'à présent, je crois que cela a été le cas. Je vous propose que l'on fasse poser la dernière question, de manière à ce que l'on puisse faire une réponse globale.

Mme LAMIRAUD - J'habite Saint-Martin-en-Campagne.

En ce qui concerne la demande auprès des citoyens de nos communes, je n'ai pas vraiment eu l'impression qu'un jour, on m'ait demandé si j'avais envie d'avoir un EPR chez moi. J'attends un référendum ou que nous puissions dire notre opinion.

Je crois surtout que des populations fortement touchées par le chômage, l'angoisse, la précarité, sont capables de recevoir tout, dont le nucléaire avec sa pléthore de cancers, sa disparition de moules, entre autres, que l'on refuse de voir, et ses leucémies.

Par ailleurs, une chose m'inquiète un peu en ce qui concerne les énergies d'électricité et la maîtrise de l'électricité. Dans ma rue, j'ai deux lampadaires qui éclairent chaque côté de ma maison toute la nuit pour rien, peut-être pour des rats, des hérissons, je ne sais pas. Peut-être qu'avec l'EPR, j'en aurai un troisième. La maîtrise de l'énergie ne peut-elle pas passer aussi par des maîtrises locales, avec beaucoup plus d'intelligence dans l'utilisation de cette source coûteuse qui, comme on le sait, disparaît au fur et à mesure qu'elle traverse nos paysages, puisqu'elle part dans la nature et coûte très cher à beaucoup de gens qui travaillent derrière, entre autres les personnels intérimaires du nucléaire qu'on n'a pas entendus ce soir. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne les déchets, je voulais demander si, dans ma commune, le maire acceptera que l'on mette des déchets dans mon jardin, dans celui du voisin ; peut-être qu'on en fera des engrais, parce qu'avec le nucléaire, beaucoup de choses sont miraculeuses ; les déchets, on peut en faire ce qu'on veut, on les met sous la terre, on ne les voit plus, ce n'est pas grave, et les générations futures, on ne sera pas là pour voir où elles en seront ! (*Applaudissements.*)

Une agence de sûreté nucléaire a publié un volume assez intéressant sur les risques du nucléaire. On parlait de lisibilité, de transparence. Je suis surprise que cette revue, qui est très intéressante, ne soit pas disponible dans les locaux de nos mairies, que l'on ne les ait pas à portée de la main quand on achète une maison ici, car le jour où il y aura un accident nucléaire, une fuite quelconque qui contaminera les 10 kilomètres à la ronde, peut-être 20, 30, je ne sais pas, un nuage qui s'arrêtera à la frontière de Totes, lui aussi, que deviendra ma maison, parce que je n'habite qu'à cinq kilomètres d'ici ? Est-ce que je me ferai rembourser par EDF-GDF ? Me donnera-t-on une petite obole ? Aurai-je le temps de prendre mon chat et mon chien avant de partir ?

Il y a pas mal de questions.

M. HOUI.- La personne de l'ANDRA, qui a pris la parole tout à l'heure, pourrait peut-être répondre à une partie des questions posées par M. Correa et par Madame concernant la sollicitation des maires. J'aurais voulu savoir si la sollicitation des maires a été faite à l'ensemble des municipalités de France dans un premier temps.

M. CHASTAGNER.- Il a été fait allusion à un processus de concertation qui a été effectué il y a quelque temps de cela pour le stockage de déchets de faible activité à vie longue.

Dans ce cadre, 3 115 communes ont été consultées, des communes dont le sous-sol correspondait, bien entendu, à des objectifs de sûreté, c'est-à-dire que ce n'est pas l'ensemble des 36 000 communes de France qui a été consulté, mais simplement un certain nombre de communes dont le potentiel géologique était favorable à ce stockage.

Sur ces 3 115 communes, nous avons eu 41 candidatures à la candidature, c'est-à-dire qu'il s'agissait pendant deux ans de faire un certain nombre de relevés géologiques, de compléments d'informations géologiques, pour savoir si le sous-sol se prêtait effectivement à l'accueil d'un stockage en formation peu profonde, de l'ordre d'une cinquantaine ou d'une centaine de mètres.

Ce processus a eu lieu sur le territoire national. À la suite de cela, l'ANDRA a déposé un dossier auprès du gouvernement, classant l'ensemble des candidatures. Suite à cela, deux communes avaient été retenues, qui, avec le temps, se sont désistées par rapport à cet accueil. Le processus est à l'heure actuelle en *stand-by*, avant d'être repris.

Il est bon de signaler tout le même que sur les communes dont le potentiel géologique était favorable, ce sont celles qui connaissent l'ANDRA qui se sont portées le plus volontaires, puisque nous avons eu 11 communes volontaires dans l'Aube.

M. HOUI.- La parole à un élu pour peut-être apporter les éléments de réponse aux questions qui viennent d'être posées sur l'information préalable et sur les économies d'énergie qui peuvent être faites au niveau local.

M. CORREA.- La réponse à la lettre de l'ANDRA aussi.

M. HOUI.- On vous repassera la parole, Monsieur Dupuis, concernant la fluctuation du prix du kilowattheure.

M. DEFOY.- Je me permets de répondre, car j'ai été un peu interpellé. Madame, vous êtes sur Saint-Martin depuis quelques années ?

Mme LAMIRAUD.- Oui.

M. DEFOY.- Depuis combien de temps ?

Mme LAMIRAUD.- Est-ce que cela a une importance ?

M. DEFOY.- Oui, cela a une importance, car vous n'étiez pas encore arrivée lorsque les centrales ont été construites ; vous êtes arrivée après que la centrale...

Mme LAMIRAUD.- Cela ne change rien !

M. DEFOY.- Si, cela change beaucoup de choses !

Vous êtes Stop-EPR et Stop centrales nucléaires, ce que je peux accepter et comprendre, mais pourquoi, à ce moment-là, seriez-vous venue habiter à deux kilomètres d'une centrale avec tous les risques que vous exposez ?

Mme LAMIRAUX.- La question ne se pose pas !

M. DEFOY.- Mais si, elle se pose, Madame !

Mme LAMIRAUD.- On habite où on peut habiter.

M. DEFOY.- Vous habitez là où vous pouvez habiter et là où vous voulez habiter.

M. HOUI.- Évitions de faire un débat dans la salle, car on ne va pas s'en sortir. Pouvez-vous répondre à la question par rapport à la sollicitation des élus ?

M. DEFOY.- Deuxième chose, je vous ai mis à disposition des jardins familiaux ; vous en avez pris un, donc vous avez une confiance absolue aussi dans ce que vous allez récolter.

M. HOUI.- Un élément de réponse et nous terminerons par M. Dupuis, dans le calme et la sérénité habituels. Merci beaucoup.

M. JOFFROY.- D'abord, je vais répondre en tant qu' élu ; il ne faut pas éluder les questions. Une personne a dit que les communes avaient été consultées par l'ANDRA pour savoir si elles étaient favorables à l'implantation d'un site qui serait susceptible d'accueillir des déchets nucléaires. Oui, nous avons été consultés et oui, les communes n'ont pas répondu favorablement à cette question.

Nos villages sont distants les uns des autres de trois kilomètres. Je pense, voyant vos connaissances, que vous êtes allé dans l'Aube, que vous avez vu où se situait le site de l'ANDRA et à quelle première distance se situaient les maisons d'habitation. Comment voulez-vous que dans ce secteur, où ces communes sont distantes de trois kilomètres, on puisse imaginer implanter un tel site ?

M. CORREA.- Vous n'avez donc pas complètement confiance.

M. JOFFROY.- Je continue...

Monsieur, vous habitez quelque part, je pense, et la société produit des déchets, des déchets ménagers par exemple ; elle produit également des boues. Vous n'avez pas dit que nos communes avaient été sollicitées aussi pour répandre les boues d'Achères, qui sont des boues produites par nos concitoyens. Or, que souhaitent nos concitoyens ? Qu'elles soient traitées autre part que dans l'endroit où ils habitent.

Si, demain, je vous demande d'accueillir les gens du voyage à côté de votre habitation, quelle sera votre réaction ?

Il est certain que notre société, que vous le vouliez ou non, produit des déchets de toute sorte...
(Réactions dans la salle.)

Comment faut-il, à votre avis, les traiter ? Il faut bien les traiter dans les sites les plus appropriés et les moins « nuisants » pour nos populations. Il est évident, je le regrette aussi, avec vous, qu'il faut trouver des endroits pour traiter les déchets de notre société ou alors il faut que notre société ne produise plus de déchets. *(Vives réactions dans la salle.)*

Par ailleurs, je n'ai pas pu répondre tout à l'heure sur le prix du kilowattheure. Quand on regarde notre facture d'électricité, il y a une petite ligne où on paye pour financer les énergies renouvelables. J'ai entendu des courageux qui disaient que le photovoltaïque, économiquement, de manière environnementale, n'était pas forcément la bonne solution et j'ai entendu un haut responsable dire qu'aujourd'hui, il nous manquait un milliard pour financer le photovoltaïque, à travers les promesses que nous avons faites aux gens qui installaient de telles unités de production.

Il faut dire aussi la vérité dans tous les sens. Aujourd'hui, je pense, et là, je parle à titre personnel, qu'il y a de mauvaises solutions qui sont présentées comme de bonnes solutions. Ayons le courage aussi de regarder de ce côté !

M. HOUI.- Monsieur Dupuis, pour terminer ?

M. DUPUIS.- Concernant le marché, d'abord, en France, nous avons des lois qui ont été passées et qui ont décidé d'ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence, mais ce n'est pas seulement en France, c'est en fait un mouvement européen ; c'est indépendant des opérateurs d'électricité.

Pour autant, cette concurrence, ce n'est pas le Far West, il y a des règles et il y a notamment un gendarme pour faire appliquer ces règles, qui s'appelle la Commission de régulation de l'électricité et qui surveille constamment ce qui se passe sur les marchés de l'électricité.

L'incident que vous avez cité, la hausse soudaine du prix de l'électricité sur le marché à laquelle vous faisiez allusion, a été examiné sous toutes ses coutures par la CRE pour voir s'il y avait eu un comportement délictueux d'un des opérateurs et elle a répondu que non.

M. HOUI.- Nous allons conclure cette réunion. Je voudrais, en quelques mots, souligner le fait qu'à Penly, il y avait 150 personnes ce soir ; c'est une preuve que ce débat intéresse les habitants des communes concernées par ce projet. Plus de 15 questions ont été posées au cours de ce débat ; on a essayé d'apporter les uns et les autres des réponses.

Je dois remercier, suite à des propos qui ont été tenus par des personnes, la tenue de cette réunion ; c'est lié à la fois à la qualité des orateurs mais aussi à la qualité des participants. Si ce type de réunion arrive à se dérouler à peu près convenablement, c'est à la fois parce que les opposants essayent de se domestiquer, de se contrôler, pour pouvoir participer au débat. Je dois aussi souligner, parce que c'est un point qui me paraît assez rare dans le débat public, la présence d'élus et la présence d'élus qui donnent leur point de vue ; ce n'est pas courant et je tenais à le souligner.

Je vous alerte à nouveau sur le fait qu'un photographe vous a pris en photo ; c'est le rôle des photographes. Il y a un droit à l'image dans ce pays et si certains d'entre vous ne veulent pas figurer sur ces photographies, faites-le nous savoir ! Nous avons également mis à votre disposition – c'est quelque chose qui serait utile pour la Commission – une fiche d'évaluation, afin que l'on puisse identifier comment vous avez eu connaissance de cette réunion publique et du débat public en général. Le fait de remplir cette fiche nous permet d'avoir des démarches de communication les plus efficaces possible.

Pour terminer, je vous invite à la prochaine réunion qui a lieu à Rouen la semaine prochaine, le 27 avril, à partir de 18 heures 30. Nous reviendrons prochainement vers vous, puisque nous irons à Envermeu.

Un pot, que je qualifie peut-être de l'amitié ou tout au moins de la cordialité, est à votre disposition au fond de la salle. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 21 heures 09.